

Département du Jura



13 NOV. 2012

COMMUNE DE

Le Député-Maire,

Jacques PELISSARD

LONS-LE-SAUNIER

PLAN LOCAL D'URBANISME

1. RAPPORT DE PRESENTATION tome 1



REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Pièce n° 1

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
30 mai 2011

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
12 novembre 2012

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@wanadoo.fr



initiative

Agence : 38, rue des Granges - 25 000 BESANCON
Tél : 03.81.83.53.29 - Fax : 03.81.82.87.04
initiativead25@business.fr

100



SOMMAIRE

PREAMBULE	5
Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ?	6
Historique du document d'urbanisme de Lons-le-Saunier et concertation.	7
Contenu du P.L.U.	8
PARTIE I : DIAGNOSTIC	11
CHAPITRE I : LONS-LE-SAUNIER ET L'AGGLOMERATION LEDONIENNE	12
ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REGION LEDONIENNE	14
CADRAGE DE LA SITUATION A L'ECHELLE DU SCOT	15
1 DEMOGRAPHIE	15
2 HABITAT	16
3 ECONOMIE	16
4 MOBILITE	17
5 QUARTIERS	19
CHAPITRE II : ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	24
1 DEMOGRAPHIE	25
1.1. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	25
1.2. COMPOSANTES EVOLUTIVES : mouvements naturel et migratoire	26
1.3. EVOLUTION DES MENAGES	27
1.4. STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE PAR AGE	28
2 HABITAT	30
2.1. EVOLUTION DU PARC DES LOGEMENTS	30
2.2. EVOLUTION DE LA VACANCE	31
2.3. STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS / TYPE DE BATI	32
2.4. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PARC DES RESIDENCES PRINCIPALES	32
2.5. CONSTRUCTION NEUVE	34
2.6. PRINCIPALES OPERATIONS (lotissements, collectifs)	38
2.7. OPERATIONS liées à l'ANRU et données du PLH	40
3 MOBILITE	44
3.1. MIGRATIONS DOMICILE - TRAVAIL	44
3.2. MOTORISATION DES MENAGES	46
3.3. VOIRIE : organisation et fonctionnement	47
3.4. LIAISONS DOUCES	55
3.5. TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS	59
4 EMPLOIS - ACTIVITES	61
4.1. EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE	61
4.2. REPARTITION DE LA POPULATION PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	62
4.3. EVOLUTION DE L'EMPLOI	63
4.4. LA CONSTRUCTION A VOCATION AUTRE QU'HABITATION	65
4.5. PHYSIONOMIE DES ACTIVITES LEDONIENNES	68
5 EQUIPEMENTS PUBLICS ET D'INTERET PUBLIC	74
5.1. EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION	74
5.2. ADMINISTRATIONS, ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS	77

5.3. EQUIPEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX, MEDICO-SOCIAUX ET MEDICAUX	79
5.4. EQUIPEMENTS DE LOISIRS	82
5.5. EQUIPEMENTS, RESEAUX	85
PARTIE II : ETUDE INITIALE DE L'ENVIRONNEMENT	91
ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE URBAIN	93
1 MILIEU PHYSIQUE	93
1.1. TOPOGRAPHIE	93
1.2. GÉOLOGIE	95
1.3. HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE	97
1.4. CLIMATOLOGIE	110
2 MILIEU NATUREL	112
2.1. MILIEUX NATURELS STRICTS OU PERIURBAINS	112
2.2. ECOSYSTEMES URBAINS (les espaces verts "naturels")	116
2.3. PRES	116
2.4. VERGERS	117
2.5. MILIEUX AQUATIQUES	117
ENVIRONNEMENT URBAIN	119
1 AIR	119
2 BRUIT	124
3 ENERGIE	130
4 DECHETS MENAGERS	130
4.1. UNITES DE GESTION	130
4.2. EQUIPEMENTS	131
ANALYSE URBAINE ET PAYSAGERE	132
1 HISTORIQUE, PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE	132
1.1. HISTORIQUE	132
1.2. ARCHEOLOGIE ET PATRIMOINE	141
2 MORPHOLOGIE URBAINE ET PAYSAGERE	145
2.1. METHODE DE DIAGNOSTIC	145
2.2. FORME URBAINE ET STRUCTURE GENERALE	145
2.3. CONCLUSION	152
ANNEXES : document joint	153

PREAMBULE

Le rapport de présentation du P.L.U. est conçu et rédigé pour être accessible à tous, afin que chacun puisse trouver à sa lecture les éléments d'information qui lui permettront de comprendre les orientations développées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui encadreront le développement de la ville dans les années à venir. Il s'inscrit en cela dans la logique d'information du citoyen et de concertation qui a guidé son élaboration.

Il comporte deux documents principaux :

- Le diagnostic (tome 1) développe les informations relatives aux différents niveaux de gestion du territoire qui encadrent l'évolution de Lons-le-Saunier et de son agglomération. Il évoque l'histoire de son développement, les formes urbaines générées. Il décrit l'état des lieux en matière de population, d'habitat, d'économie, d'équipement et de service, ou de déplacements et leur mise en perspective.

L'état initial de l'environnement est un document dense qui fait état des connaissances acquises localement dans tous les thèmes qui intéressent l'environnement. Ce diagnostic s'accompagne d'annexes faisant l'objet d'un document séparé.

- La deuxième partie (tome 2) du rapport "parti d'aménagement, zonage et règlement", explique les choix réalisés pour déterminer les objectifs du P.A.D.D.. Elle justifie, à partir des éléments de contexte et des ambitions lédoniennes, la traduction dans les documents réglementaires des orientations à apporter à la planification urbaine et les outils utilisés.

Elle comporte le rapport "mise en valeur et évaluation de l'environnement", fait état des incidences notables du P.L.U. sur l'environnement, sur la façon de vivre la ville, et détaille les mesures envisagées pour valoriser l'environnement et éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables du plan. Elle indique la façon dont l'évaluation environnementale est gérée, en fonction des références et des méthodes disponibles.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ?

La ville de Lons-le-Saunier, soucieuse de gérer au mieux l'aménagement de son territoire communal, et son développement urbain en particulier, a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme.

Le P.L.U. a une fonction d'outil réglementaire et de gestion de l'espace. Il définit de façon précise le droit des sols : il fixe les règles générales d'utilisation des sols et les servitudes d'urbanisme, il délimite les différentes zones et définit les règles d'implantation.

Mais l'objectif du P.L.U. est également de permettre aux communes de se doter d'une politique locale d'aménagement, qui s'exprime notamment à travers un projet d'aménagement communal en matière d'urbanisme, de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement.

Ce projet se concrétise dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) qui constitue la pièce n°2 du P.L.U.

Le P.L.U. donne donc un cadre de cohérence aux différentes actions d'aménagement que souhaite engager la commune. Il doit toutefois respecter les principes énoncés à l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme. Au nombre de trois, ces principes sont opposables à tous les documents de planification urbaine :

- *Principe d'équilibre :*

Assurer l'équilibre entre le renouvellement et le développement urbain et le développement rural, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels, en respectant les objectifs de développement durable.

- *Principe de diversité :*

Assurer la diversité des fonctions urbaines et de la mixité sociale dans l'habitat.

- *Principe de respect de l'environnement :*

Assurer une utilisation économe de l'espace, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, ainsi que la prévention des risques naturels.

Historique du document d'urbanisme de Lons-le-Saunier et concertation.

Le document d'urbanisme a fait l'objet de nombreuses adaptations au cours des dernières années depuis son élaboration. La plupart concernait des opérations mineures à l'échelle de la ville et répondait le plus souvent à une problématique ponctuelle (projet restauration rapide à la gare, révisions simplifiées pour Edilys, le centre équestre..., adaptation du règlement ...).

La modification principale réside dans la révision de 1988 mettant en œuvre un POS et un projet de ville plus conforme aux problématiques de ville et de renouvellement urbain.

A ce titre, le document d'urbanisme défini en 1988, correspond dans sa vision aux nouvelles lois de 2000 et 2003 (loi SRU et UH). Néanmoins quelques adaptations sont toujours nécessaires pour se conformer aux nouveaux projets et aux nouvelles lois sur des thèmes en liaison avec l'environnement urbain par exemple.

Par délibération du Conseil Municipal a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur l'ensemble du territoire en juin 2004.

Le projet d'ensemble est également aujourd'hui à considérer dans le cadre d'un échelon supra-communal avec l'apparition du SCOT. Ce dernier est en cours de validation. L'arrêt du P.L.U. se fera ainsi dans la continuité de ce document de cohérence supérieure.

La délibération de prescription prévoit une concertation en continu avec la population jusqu'à l'arrêt du P.L.U. Les modalités de la concertation ont été les suivantes :

- envoi d'une plaquette insérée dans le bulletin municipal avec possibilité de réponse,
- organisation d'une ou plusieurs réunions publiques donnant lieu à débat et compte-rendu public,
- exposition en mairie et mise à disposition d'un cahier de recueil d'avis, pendant un mois.

Des informations sur le site internet de la ville ont également complété ou informé la population des différentes manifestations et concertation autour du P.L.U..

Le bilan de la concertation a été tiré par le Conseil Municipal. Il est joint à la délibération d'arrêt.

Ce bilan a également permis de mettre en lumière certains éléments clés de la ville :

- la nécessité de définir, dès la mise en place du contournement ouest, un nouveau plan de circulation. Des éléments sont déjà posés par le P.L.U. (schéma des déplacements doux, volonté de piétonisation à terme du centre-ville, accompagnement commercial ou urbanistique de la transformation de la rocade en boulevard urbain ...)
- la nécessité de poursuivre dans l'opérationnel, la prise en compte du développement durable et des énergies renouvelables par des études à l'échelle intercommunale (bilan carbone, Plan de déplacement ...).

Le dossier de PLU a été envoyé pour consultation avec différents services et personnes publiques associées avant d'être mis à disposition lors de l'enquête publique. Les avis de l'Etat et des personnes publiques associées ont été favorables avec des remarques. Le commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique, qui s'est déroulée du 1er juin 2012 au 23 juillet 2012, a émis un avis favorable avec 4 réserves :

- 1) Prendre en compte les avis des services de l'Etat des personnes publiques associées validés après réunion de concertation (cf. compte-rendu du 30/01/2012 et du 10/01/2012). Ces éléments ont été intégrés dans le présent dossier au niveau :

. du rapport de présentation :

- mises à jour des références concernant la sismicité, zoom sur la zone humide découverte par le bureau d'études, adaptation en fonction des modifications des autres pièces du PLU ;

. du règlement (graphique et écrit) :

- adaptation de la vocation des zones et des articles 2 des différentes zones au niveau des EVP (espaces verts protégés) avec : une meilleure compréhension pour les espaces concernés par rapport à la ZPPAUP dans les secteurs concernés ; la mise en annexe du règlement de fiches répertoriant les différents EVP, afin de mieux expliciter le choix de la commune sur ces espaces protégés ; la mise en place de demande de déclaration préalable pour les travaux sur les EVP en référence à l'article R421-23-h) du code de l'urbanisme ;
- repérage des installations du CDTOM sur le plan de zonage et renforcement de la prise en compte du risque en rappelant l'article R.111-1-2 du Code de l'Urbanisme pour le secteur UXb concerné ;
- complément de rédaction pour la zone UX : les installations du CDTOM sont autorisées sous la condition d'être à une distance minimale de 200 m de tout bâtiment à usage d'habitation non directement lié à l'activité de l'établissement conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- classement du centre de tri en zone UB au lieu de UC, répondant mieux ainsi à la vocation de cet espace ;
- adaptation du règlement de la zone industrielle (zone UXa) à l'utilisation actuelle et suppression des articles et des éléments graphiques faisant référence à l'obligation d'installer des commerces en rez-de-chaussée pour le boulevard Jules Ferry, boulevard Gambetta, boulevard Alexis Duparchy, rues Lecourbe, rue des Salines et le cours Colbert. En effet, en l'absence d'études précises sur les espaces commerciaux dans le cadre du SCOT, il semble prématuré d'imposer ces dispositions. Ainsi, pour la zone UXa, la surface de vente sera obligatoirement liée à une activité économique de type artisanal ou industriel ;

- remplacement des références à la SHON suite à la mise en place des surfaces de plancher (SP) dans les PLU. La norme est ainsi fixée à 80 m² de SP pour une place de stationnement.
 - . des emplacements réservés :
 - suppression de la partie de l'emplacement réservé n°23 figurant sur les voies ferrées. Cet emplacement réservé (et le chemin piéton et cyclable) passe en effet sous la voie et n'est pas à faire figurer sur le domaine public ferroviaire ;
 - . des servitudes d'utilité publique :
 - reprise de la dénomination des lignes électriques I4 (inversion dans les noms des lignes) ;
 - reprise du nouvel arrêté pour la Côte de Mancy ;
 - report complémentaire concernant la servitude PT1 (au niveau de la Préfecture) suite à la demande de la DDT.
 - . des annexes du PLU :
 - suppression de l'annexe faisant référence à la notice des annexes sanitaires. Elle est intégrée au rapport de présentation ;
 - mise à jour de l'annexe concernant les lotissements de plus de 10 ans ayant conservés leur règlement ;
 - agrandissement du plan des secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transports terrestres (pièce n°5.3.1.).
- 2) Prendre en compte les remarques issues de l'enquête publique, validées par le commissaire enquêteur et la ville, soit :
- . report sur le plan de zonage de la limite de la ZPPAUP pour une meilleure information et utilisation du dossier. Les plans réduits de la servitude sont également mis en annexe du règlement ; Ce report a permis d'indicer la zone AU limitrophe de l'Ermitage, en AUp3 ;
 - . insertion d'une "carte hydrographique" en annexe du rapport de présentation reprenant la carte existante complétée par les différents rus et la source du parc Antier ;
 - . modification des articles 1 et 7 de la zone UL en rappelant l'interdiction des sous-sols, des remblais, des murs-bahuts et autres clôtures pleines, en rappelant la possibilité de réaliser des endiguements en vue de la protection contre les inondations suite à étude d'impact (dans les zones de risques d'inondation du Solvan) et en imposant un recul des constructions par rapport aux cours d'eau (ici le Solvan). Ces rappels et reculs sont déjà imposés dans les autres zones du PLU et donc repris de la même façon pour cette zone ;
 - . insertion de la carte des risques géologiques dans le rapport de présentation ;
 - . création d'un emplacement réservé sur le cours d'eau couvert dans le secteur de la Guiche afin d'éventuellement réaliser des aménagements hydrauliques en cas de nécessité.
- 3) Réduire l'emplacement réservé n°5 au strict minimum :
- . l'emplacement réservé n°5 initialement prévu pour réaliser la liaison entre la rue Camuset et la rue Schuman a été supprimé. La ville a en effet réalisé les acquisitions nécessaires.
- 4) Procéder le plus rapidement à la délimitation du zonage d'assainissement.
La ville de Lons-le-Saunier, après interrogation du SIAAL, a pris une délibération pour engager la procédure.

Contenu du P.L.U.

Conformément aux articles L. 123-1, R. 123-1, R. 123-13, et R. 123-14 du Code de l'Urbanisme, le P.L.U. de la commune de Lons-le-Saunier comprend les pièces suivantes :

- Le présent **rapport de présentation** (article R. 123-2 du Code de l'Urbanisme) qui expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, analyse l'état initial de l'environnement et évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement. Il explique les choix retenus pour établir le P.A.D.D., le règlement écrit et graphique, et éventuellement les orientations d'aménagement. Ce rapport se décompose en 2 tomes.
- Le **projet d'aménagement et de développement durable** ou **P.A.D.D.** (article R. 123-3 du Code de l'Urbanisme) qui définit un projet de ville qui porte sur les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune dans le respect des grands principes définis par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains. Ce document, obligatoire mais non opposable aux tiers, constitue la pièce centrale du P.L.U.
- Le **règlement** (articles R. 123-4 à R. 123-12 du Code de l'Urbanisme) qui délimite les différentes zones et détermine pour chaque zone la nature et les conditions de l'occupation du sol.

Il comprend donc le *règlement écrit* (articles R. 123-9 à R. 123-10) et les *documents graphiques* (articles R. 123-11 et R. 123-12), supports notamment :

- . du zonage,
 - . des éléments et secteurs à protéger,
 - . des emplacements réservés.
- Les **annexes**, prévues aux articles R. 123-13 et R. 123-14 du Code de l'Urbanisme, qui, dans le cas de Lons-le-Saunier, comprennent notamment :
 - . les servitudes d'utilité publique (plans) dont la ZPPAUP,
 - . les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement existants, et le schéma des systèmes d'élimination des déchets,
 - . les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L. 211-1 et suivants.

Comment consulter le P.L.U. ?

Le P.L.U. se consulte en trois phases :

- déterminer, sur le **règlement graphique**, la zone dans laquelle se situe le terrain concerné,
- rechercher dans le **règlement écrit** et dans les orientations d'aménagement les caractéristiques se rapportant à la zone et à ses conditions d'aménagement et d'équipement, notamment pour les zones à urbaniser (zones « AU »),
- consulter les pièces annexes (plan des servitudes, annexes sanitaires ...) ainsi que le rapport de présentation, et le P.A.D.D. apportant des éléments complémentaires à la recherche.

PARTIE I : DIAGNOSTIC

CHAPITRE I : LONS-LE-SAUNIER ET L'AGGLOMERATION LEDONIENNE

ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REGION LEDONIENNE

CADRAGE DE LA SITUATION A L'EHELLE DU SCOT

1 DEMOGRAPHIE

2 HABITAT

3 ECONOMIE

4 MOBILITE

5 QUARTIERS

En référence aux approches territoriales de l'INSEE, la ville de Lons-le-Saunier fait partie :

- **D'une unité urbaine (1999) regroupant 8 communes**, soit 2 communes de plus qu'en 1990, **pour** une population 2007 de **25 537 habitants** :

- . Lons-le-Saunier,
- . Chilly-le-Vignoble (nouvelle commune / 1990),
- . Conliège,
- . Messia-sur-Sorne (nouvelle commune / 1990),
- . Montaigu,
- . Montmorot,
- . Perrigny.
- . Villeneuve-sous-Pymont.

- **D'une aire urbaine (1999) regroupant 90 communes**, pour une population de **52 489 habitants**. Cette aire urbaine s'est considérablement élargie au cours de la décennie 1990 : + 32 communes.

En termes d'organisation administrative et de planification territoriale, elle fait partie de trois entités de référence :

- **La Communauté de Communes du Bassin de Lons-le-Saunier** : 19 communes, 31 000 habitants (2006).

- **Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lédonien** : 82 communes, dont 81 regroupées au sein de 6 communautés de communes pour une population de l'ordre de 53 000 habitants.

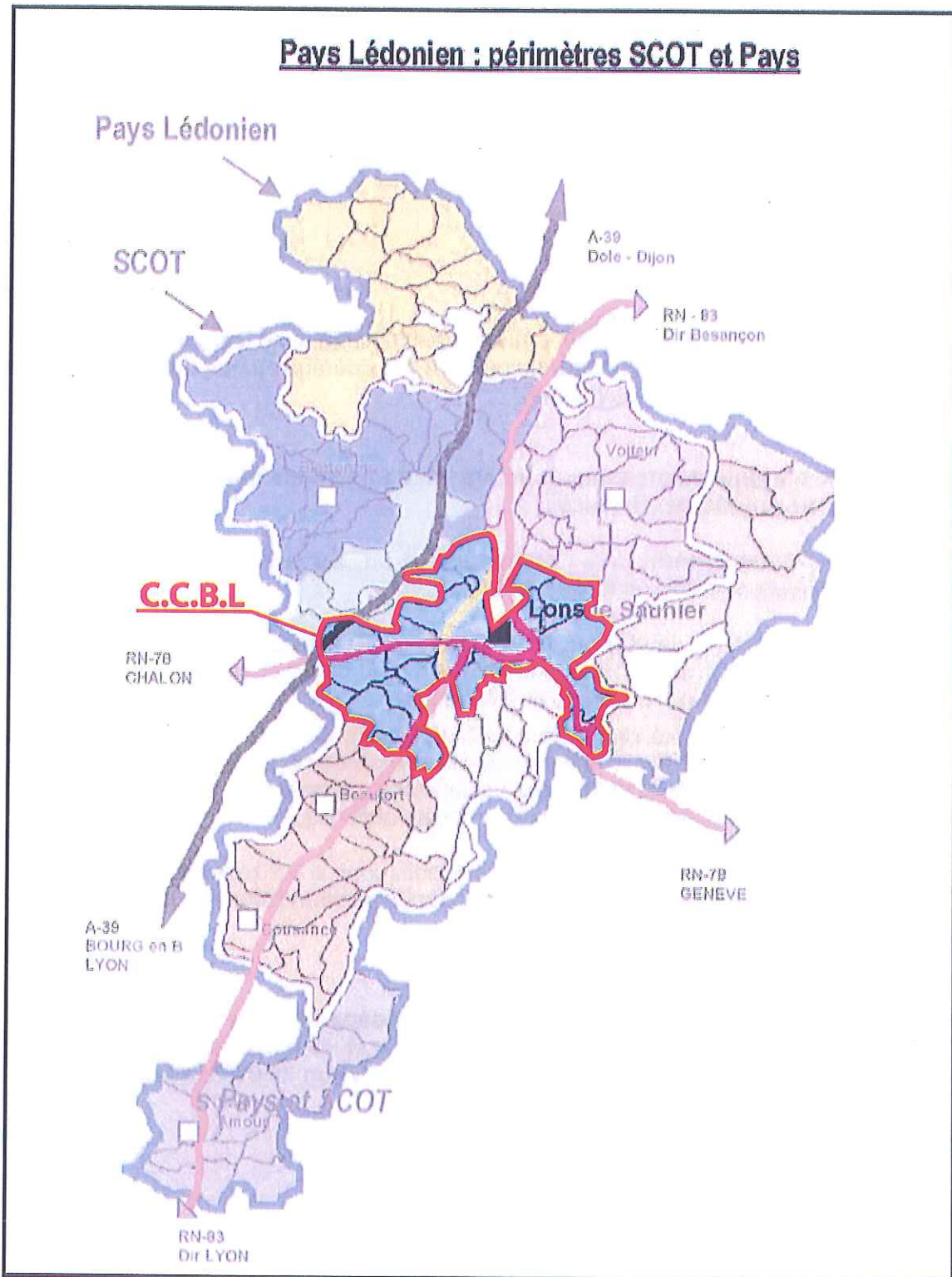
Ce périmètre a été prescrit par arrêté préfectoral du 19 juin 2003, le SCOT étant quant à lui prescrit par le Syndicat Mixte compétent le 23 novembre 2004. Il a été validé en novembre 2010 et est actuellement en phase de concertation auprès des communautés de communes avant l'enquête publique.

- **Le Pays Lédonien** : 125 communes, dont 120 regroupées au sein de 9 communautés de communes, pour une population de l'ordre 63 000 habitants.

La Charte de Pays a été approuvée en 2003.

De fait, au niveau fonctionnel, le chef-lieu du département du Jura rayonne sur un territoire plus large que le périmètre du SCOT et du Pays : Beaurepaire-en-Bresse, Orgelet, Petite Montagne, etc., soit un territoire **d'environ 70 000 habitants**.

ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REGION LEDONIENNE



CADRAGE DE LA SITUATION A L'ECHELLE DU SCOT

I DEMOGRAPHIE

La ville de **Lons-le-Saunier regroupe un peu plus du tiers (34%) de la population** du périmètre du **SCOT**.

Sur la période intercensitaire 1990-1999, la population du SCOT a progressé de 0,14% l'an. Dans le même intervalle, la population de la ville de Lons-le-Saunier à, quant à elle, diminué de 0,39% l'an. Cette tendance s'est confirmée de 1999 à 2007, avec toutefois des écarts évolutifs moindres entre ville et périmètre SCOT : Ville de Lons-le-Saunier - 0,3% l'an.

Il s'avère donc que **la ville de Lons-le-Saunier n'échappe pas au phénomène général d'érosion démographique des zones urbaines au bénéfice des secteurs périurbains** et rurbains, qui eux, voient leur population s'accroître sous l'effet de migrations résidentielles en leur faveur qui s'amplifient.

Des données plus récentes (utilisées dans le diagnostic du PLH), mettent en avant les tendances évolutives suivantes à partir de 1999 :

- maintien d'un taux de diminution de population similaire à celui observé de 1990 à 1999 au niveau de la ville de Lons-le-Saunier (- 0,35% l'an), mais avec une progression du nombre de nouveaux ménages qui se tasse considérablement (+ 0,28% l'an),
- stagnation de la population du périmètre du SCOT, du fait d'un tassement de la croissance des communes périurbaines et rurbaines, avec une augmentation du nombre des ménages qui devient inférieure à la moyenne jurassienne (+ 0,84% l'an, contre 0,97% pour le Jura).

Les principales caractéristiques de la population du périmètre du SCOT sont les suivantes :

- faible taille moyenne des ménages : 2,26 personnes / ménage,
- population âgée importante, dans un contexte de vieillissement marqué, tant du fait d'un accroissement des personnes de plus de 60 ans que d'un déficit migratoire des moins de 30 ans,
- revenu moyen des ménages satisfaisant avec des disparités communales importantes en défaveur de la ville-centre par rapport aux secteurs périphériques.

2 HABITAT

La ville de **Lons-le-Saunier** représente **37% du parc des logements** du périmètre du **SCOT** et :

- 39% des résidences principales,
- seulement 7% des résidences secondaires,
- **41% des logements vacants**. Il s'en suit un taux de vacance Lédonien (6%) de seulement 0,5 points supérieurs à celui du périmètre du SCOT (5,5%),
- **83% du parc locatif public**. La concentration du parc locatif social sur la ville centre est donc très importante,
- **53% du parc locatif privé**, dont le développement à l'échelle du SCOT est comparable à celui de l'accession,
- **18% de la construction des logements neufs** du périmètre du SCOT de **1994 à 2003** :
 - . 14% de 1994 à 1998,
 - . 20% de 1999 à 2003.

Au cours des dernières années, la ville de Lons-le-Saunier a donc accru significativement sa part de production de résidences principales neuves au sein du périmètre du SCOT.

Depuis les années 1980, une douzaine d'OPAH a été conduite sur le périmètre du SCOT dont 5 sur la ville de Lons-le-Saunier. Elles ont largement contribué à la remise en marché de logements vacants et au développement du parc locatif privé.

3 ECONOMIE

Le périmètre du SCOT se caractérise par :

- **une relative stabilité de l'emploi** au cours des dernières années,
- **un poids remarquable de l'emploi tertiaire**,
- une absence de spécialisation économique.

L'agglomération lédonienne concentre l'essentiel de cet emploi sur 4 communes : Lons-le-Saunier, Perrigny, Montmorot et Messia-sur-Sorne. **Cette concentration a d'ailleurs tendance à encore se renforcer** du fait d'une diminution constante du nombre d'emplois au niveau de tous les bourgs-centres du périmètre du SCOT, hors Domblans.

L'ensemble des zones d'activités du périmètre SCOT constitue une offre foncière d'environ 65 ha. Cette offre correspond à une consommation de 20 ans au rythme des implantations / développement d'activités au cours des dernières années.

Le développement économique récent s'est orienté à l'Ouest de l'agglomération, suivant un axe matérialisé par la RD 678 en direction de l'échangeur A 39 de Beaurepaire-en-Bresse. **Le contournement Ouest de Lons-le-Saunier ne pourra que renforcer cette logique de développement et ainsi privilégier la compétitivité des principales zones d'activités de l'Ouest Lédonien**, qu'elles soient communautaires ou communales :

- Courlaoux : ZA de la Levanchée, ZA des Plaines, ZA « Parc d'innovation technologique ».
- Courlans : ZA de Chavanne,
- Montmorot : diverses ZA (Grand-Sugny, entrée d'agglomération).

Il convient **toutefois** de noter que **l'absence de desserte ferrée de ces zones est un handicap** pour une vocation industrielle ou logistique.

Les zones d'activités situées à proximité immédiate de la RD 1083, auront sans doute un rôle à jouer dans le développement économique du périmètre du SCOT, **tout comme celles en prise directe avec l'agglomération urbaine** (développement, restructuration / entrée Ouest de Montmorot, Les Salines, Lons-le-Saunier / Perrigny, Messia-sur-Sorne).

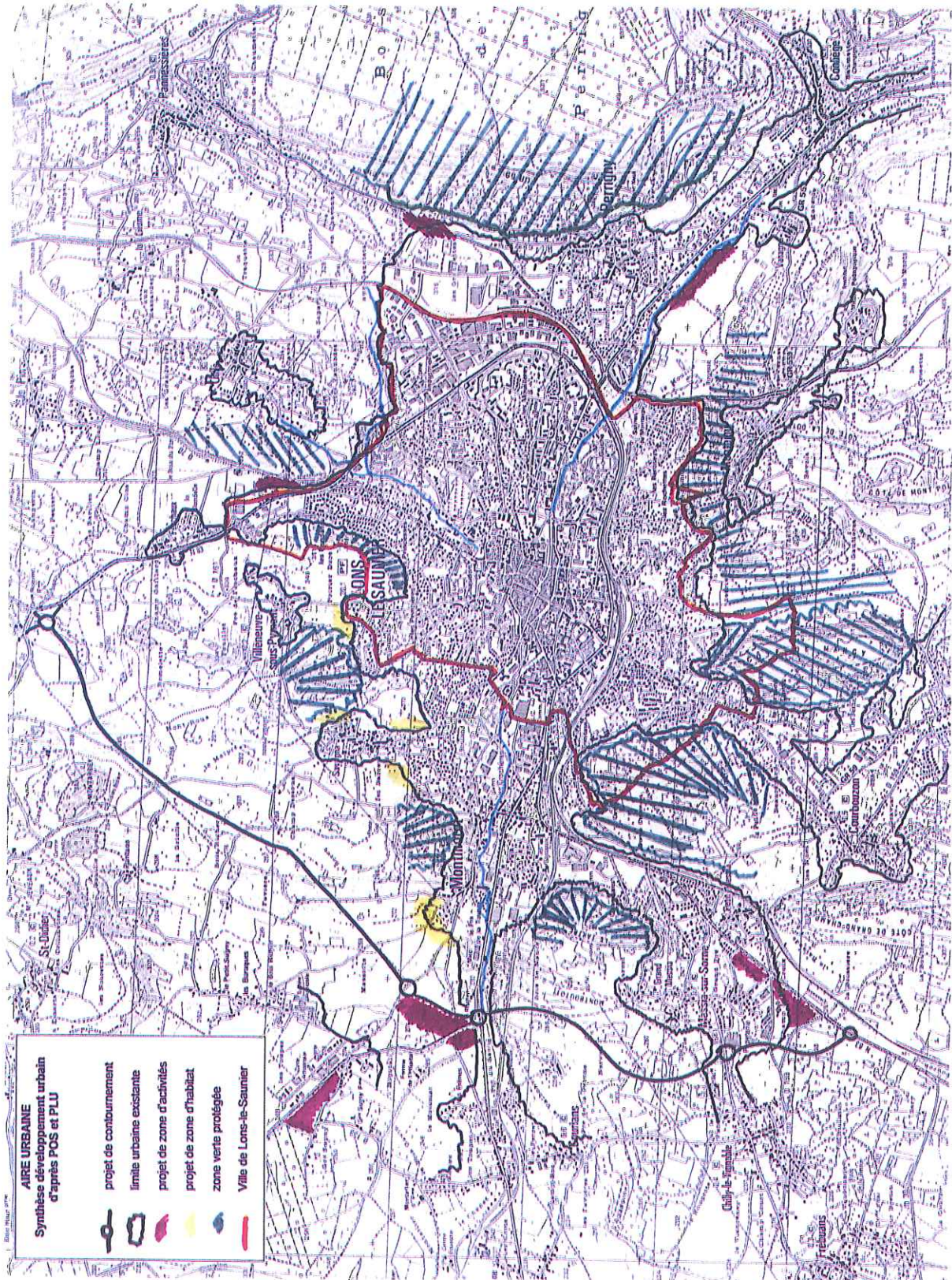
4 MOBILITE

L'étalement urbain, la concentration des emplois - et des services - au niveau de l'agglomération lédonienne, ont considérablement amplifié les migrations alternantes entre Lons-le-Saunier et les autres communes du périmètre du SCOT.

La ligne SNCF constitue une infrastructure majeure d'échanges Nord-Sud, sans aucun doute sous-valorisée jusqu'à présent.

A moyen terme, le contournement Ouest de Lons-le-Saunier va modifier les migrations alternantes domicile - travail en privilégiant les échanges à l'Ouest de l'agglomération.

A long terme, si le projet branche Sud de la **Ligne Grande Vitesse Rhin - Rhône** voit le jour, **il renforcera encore les échanges à l'Ouest de l'agglomération.**



5 QUARTIERS

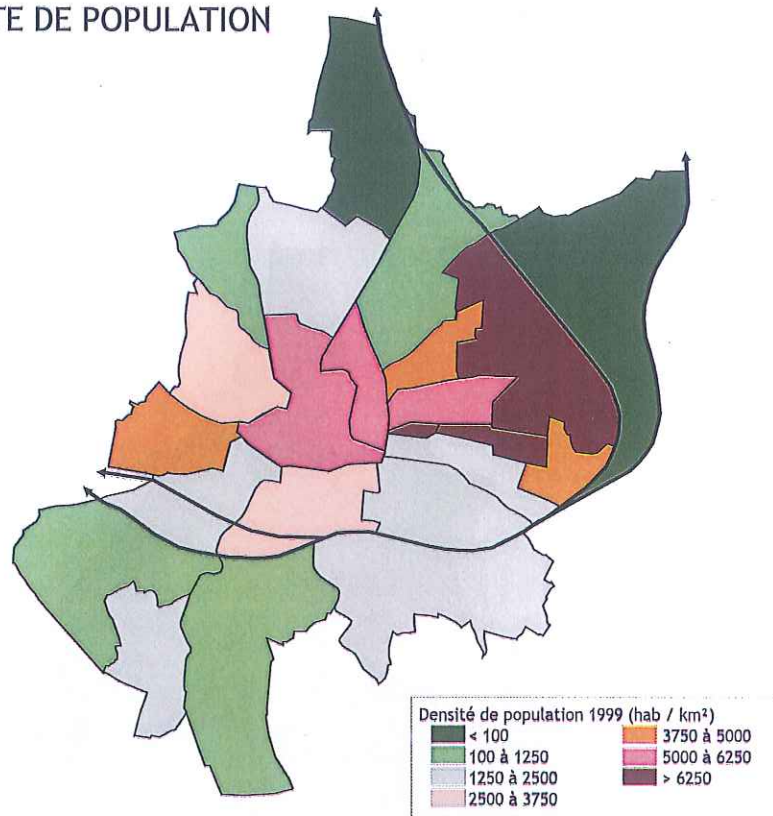
Les cartes suivantes synthétisent les différentes informations liées au fonctionnement des quartiers suivant la définition INSEE. Ils apportent une image simplifiée basée sur les 2 éléments principaux des fiches « quartiers ».

Les données de fiches sont issues du recensement de 1999 et de visites de terrain réalisées dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. et plus exactement des analyses préliminaires réalisées courant 2006. Les fiches apparaissent de façon détaillées dans la partie annexe du rapport de présentation.

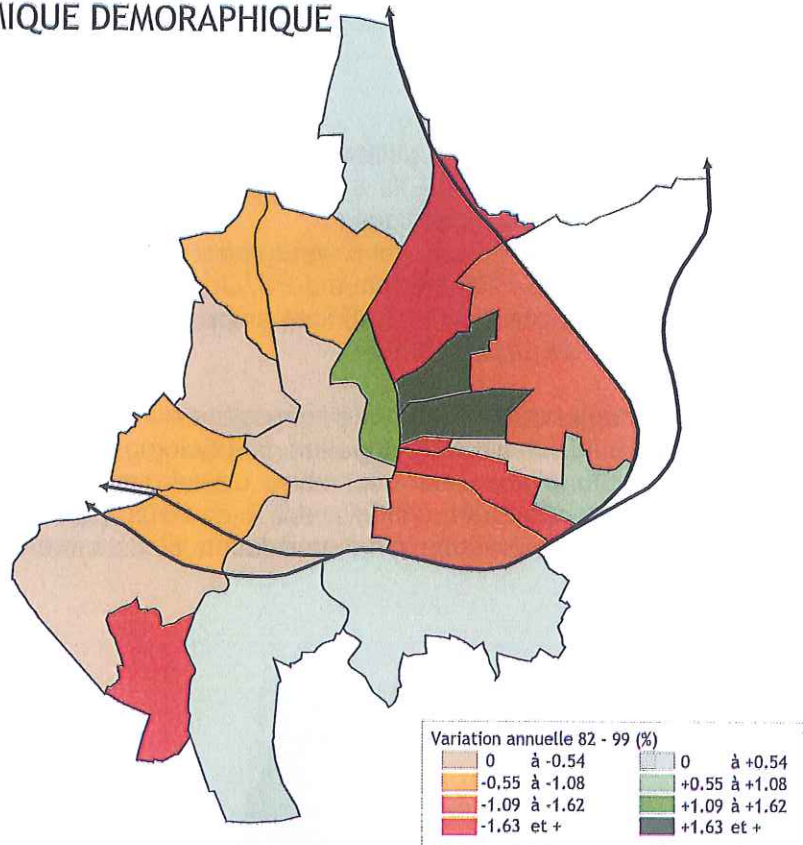
La lecture des différentes cartes confirme l'importance du cœur de ville, le quartier de la Marjorie-Mouillère pour la densité de population, la typologie et la hauteur du bâti.

Par contre ces secteurs s'opposent au niveau de la dynamique démographique par exemple. De même les quartiers situés entre ces deux pôles montrent une légère dynamique créée par les opérations de densification et de création de petits collectifs notamment.

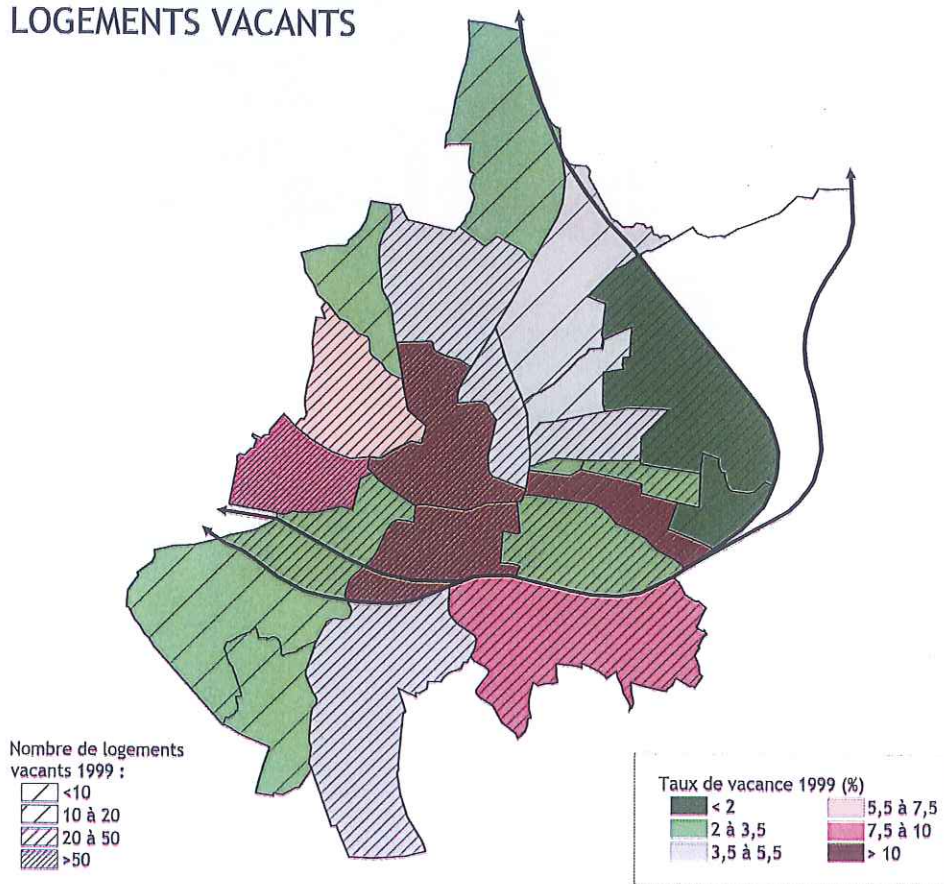
DENSITE DE POPULATION



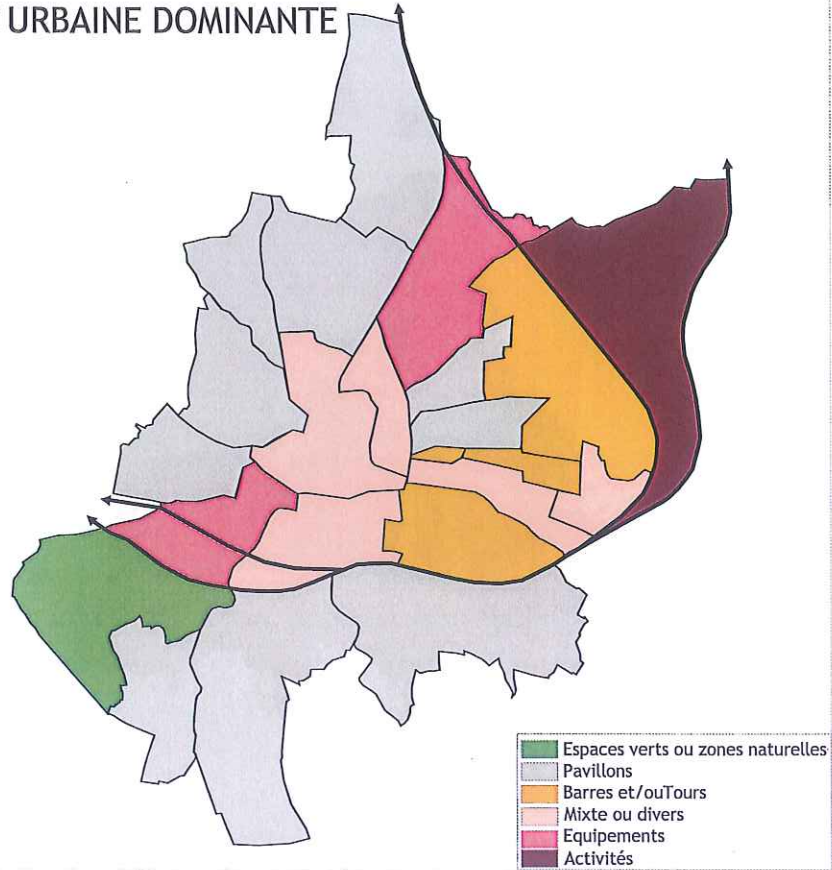
DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE



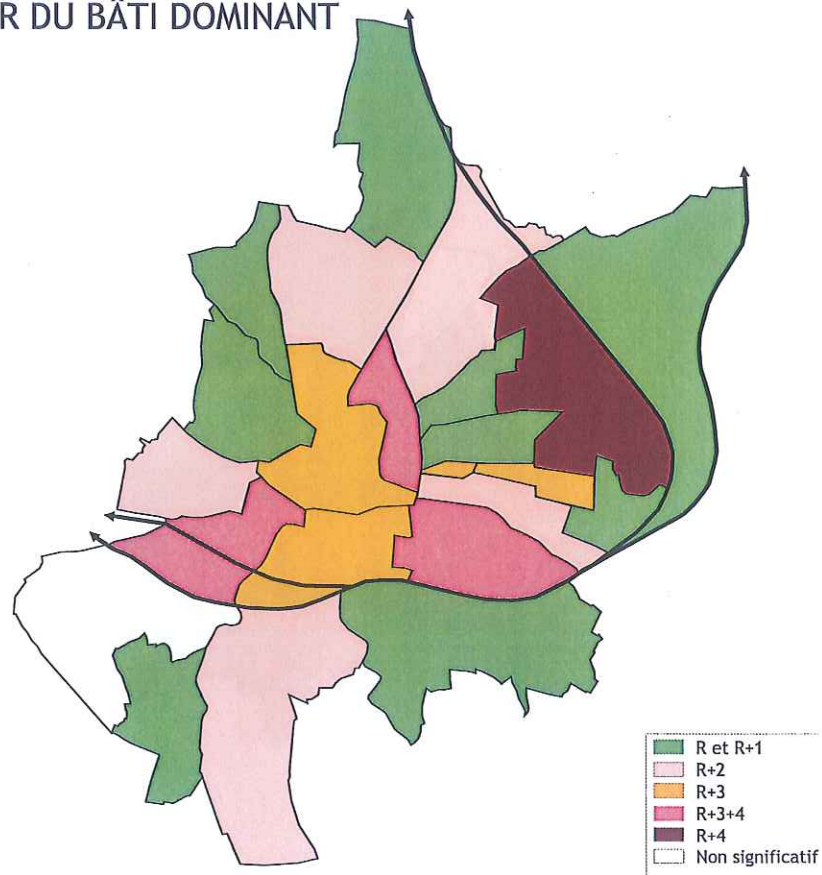
LOGEMENTS VACANTS



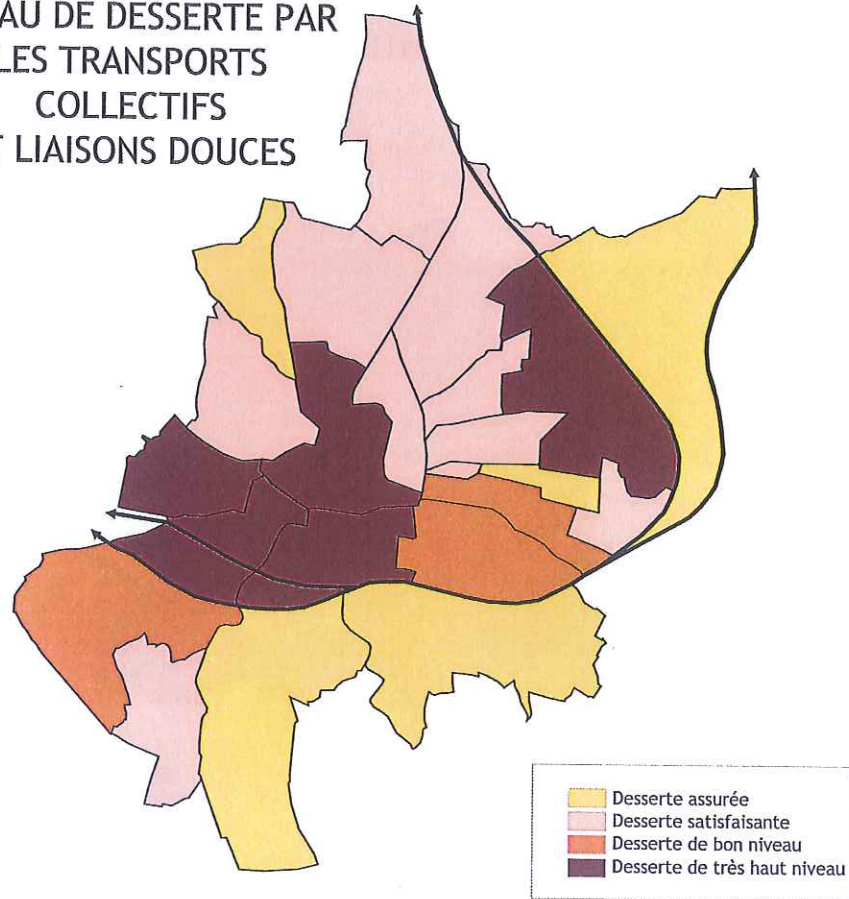
FORME URBAINE DOMINANTE



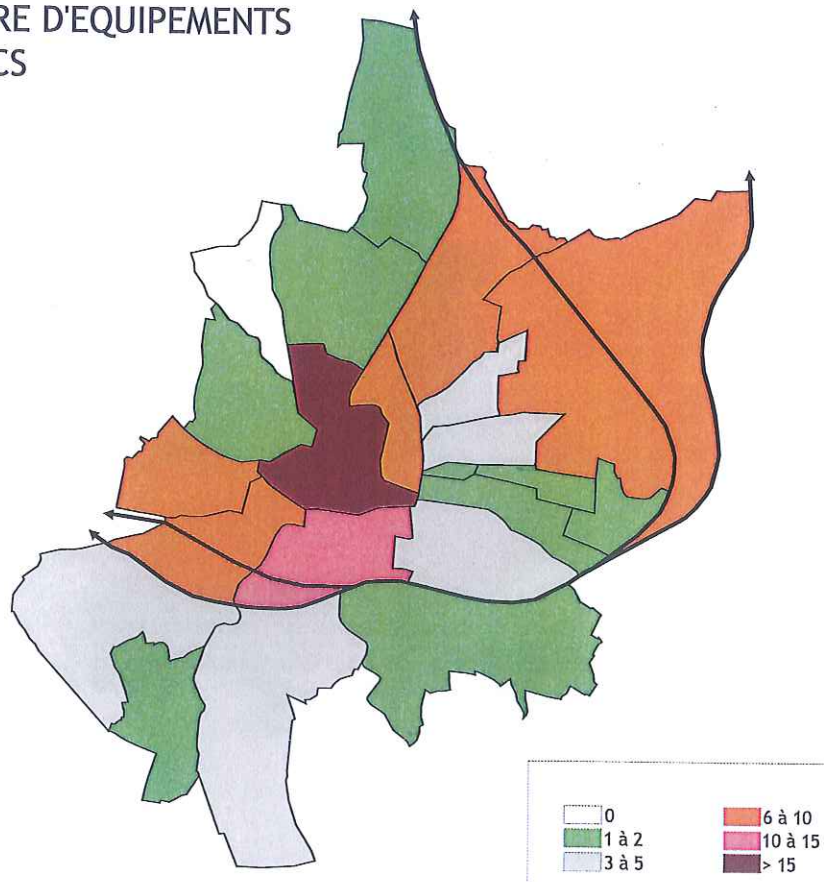
HAUTEUR DU BÂTI DOMINANT



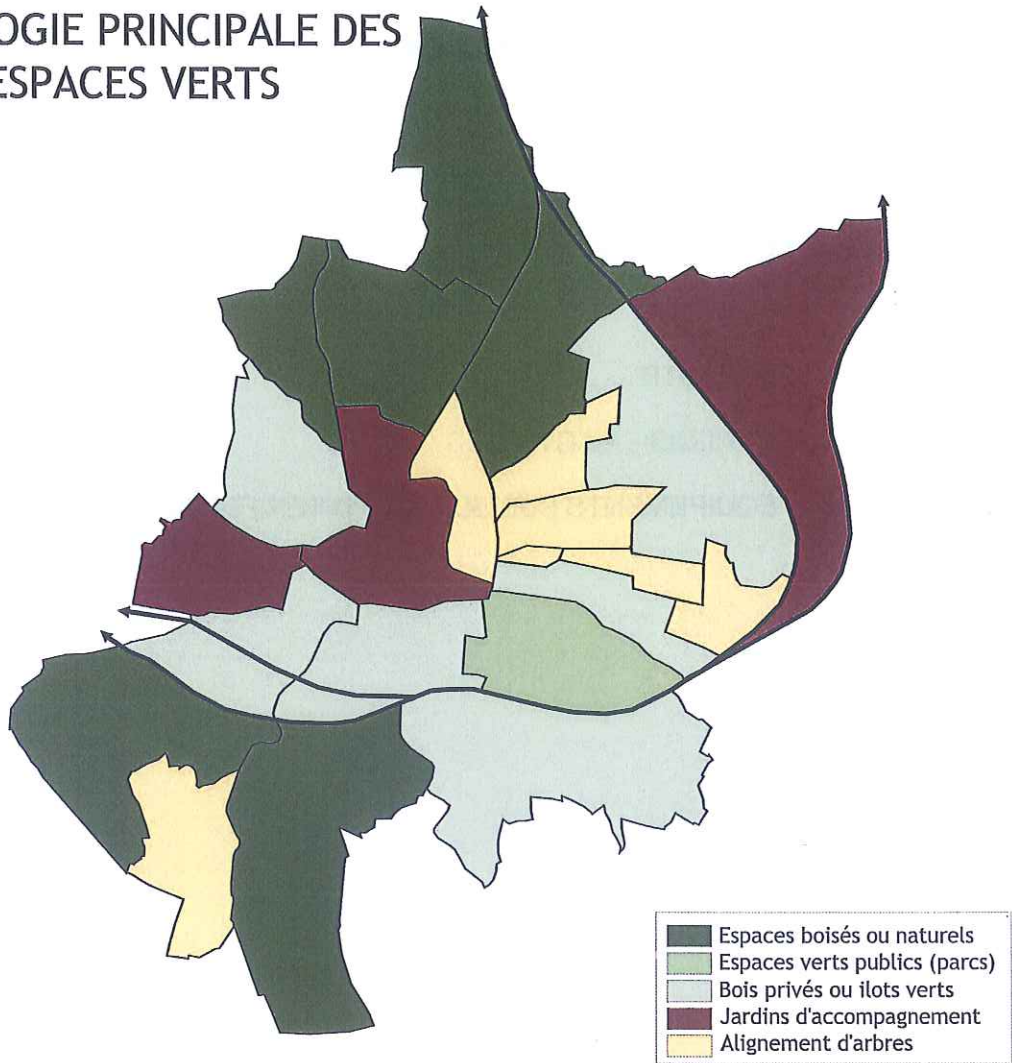
NIVEAU DE DESSERTE PAR
LES TRANSPORTS
COLLECTIFS
ET LIAISONS DOUCES



NOMBRE D'EQUIPEMENTS
PUBLICS



TYPOLOGIE PRINCIPALE DES ESPACES VERTS



CHAPITRE II : ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

1 DEMOGRAPHIE

2 HABITAT

3 MOBILITE

4 EMPLOIS - ACTIVITES

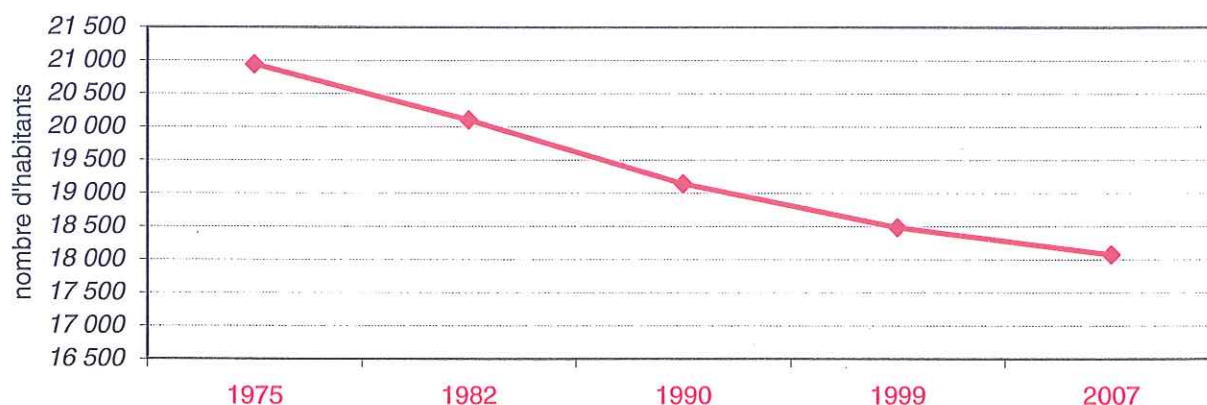
5 EQUIPEMENTS PUBLICS ET D'INTERET PUBLIC

1 DEMOGRAPHIE

1.1. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

	1975	1982	1990	1999	2007
Population totale	23 292	21 886	20 140	19 966	18 977
Population sans doubles comptes (PSDC)	20 942	20 105	19 144	18 483	18 075
Variation absolue / PSDC	- 837	- 961	- 661	- 358	
Taux de variation annuel / PSDC	- 0,58%	- 0,61%	- 0,39%	- 0,28%	

Population sans doubles comptes (PSDC)



De 1975 à 2007, la population de la ville de Lons-le-Saunier a constamment diminué. Ainsi, en 30 ans, la ville a-t-elle perdu environ 2 800 habitants, soit un taux moyen annuel de variation de population de -0,47%.

Les années 70 marquent donc le début de la régression démographique lédonienne puisque la population de la ville avait fortement et constamment progressé depuis 1954, date à laquelle elle était d'environ 15 000 habitants.

Au cours de la période intercensitaire 1999-2007, la population de la ville a diminué tout comme sur la période 1975-1999, mais de façon nettement moins marquée, confirmant ainsi une amélioration de la situation depuis 1990 : - 0,28% de 1990 à 2007 contre - 0,3% de 1990 et 1999 et de l'ordre de - 0,6% de 1975 à 1990.

Cette variation 1999-2007 est à comparer et une progression démographique significative du département du Jura : + 0,4% / an. Elle est très similaire à celle de l'ensemble de l'unité urbaine de Lons-le-Saunier (- 0,20% / an).

1.2. COMPOSANTES EVOLUTIVES : mouvements naturel et migratoire

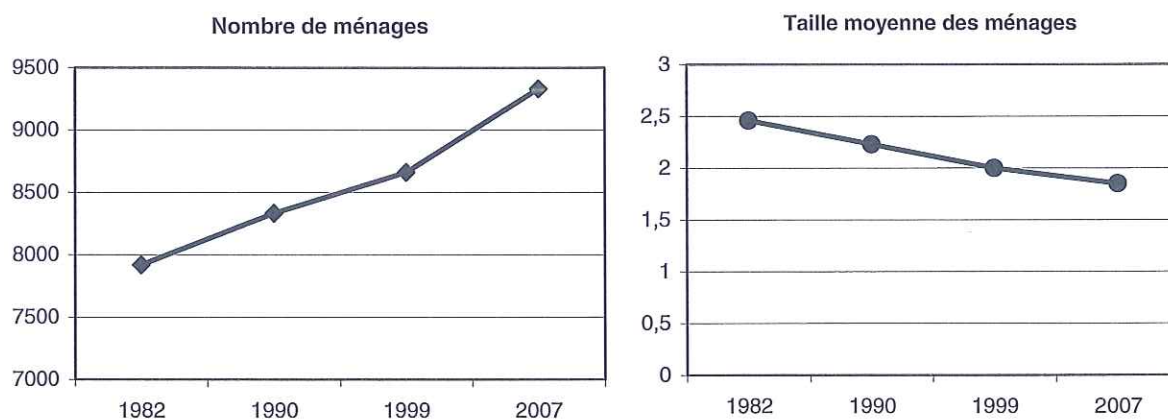
	<i>Périodes intercensitaires</i>			
	<i>1975-1982</i>	<i>1982-1990</i>	<i>1990-1999</i>	<i>1999-2007</i>
Solde naturel (habitants)	+ 942	+ 717	+ 326	-
Solde migratoire (habitants)	- 1 779	- 1 678	- 987	-
Taux de variation annuel dû au mouvement naturel	+ 0,65%	+ 0,46%	+ 0,19%	+ 0,10%
Taux de variation annuel dû au mouvement migratoire	- 1,23%	- 1,07%	- 0,58%	- 0,30%

Tout au long de la période 1975-2007, la baisse de population lédonienne a été due à un mouvement migratoire négatif (départs d'habitants supérieurs aux arrivées), non compensé par le mouvement naturel (naissances - décès) certes positif, mais qui s'est régulièrement affaibli.

L'amélioration notable de la situation démographique de la ville constatée à partir de 1990 - par rapport aux deux périodes intercensitaires précédentes -, est donc exclusivement liée à un phénomène migratoire beaucoup moins préoccupant au cours de la période la plus récente : le déficit migratoire s'est réduit de plus de 40% au cours de la décennie 1990 par rapport à la décennie 1980, et cette tendance s'est maintenue au cours de la décennie 2000. On peut donc considérer que, sur cette période, la ville de Lons-le-Saunier a amorcé une reconquête de son attractivité résidentielle.

1.3. EVOLUTION DES MENAGES

	1982	1990	1999	2007
Population des ménages (habitants)	19 471	18 570	17 787	17 290
Nombre de ménages	7 919	8 333	8 661	9 331
		+ 414 (51,7/an)	+ 528 (58,7/an)	+ 670 (+ 85/an)
Part (et nombre) des ménages de 1 personne	31,6% (2 499)	36,6% (3 051)	43,6% (3 867)	49,5% (4 612)
Part(et nombre) des ménages de 5 personnes et plus	8,4% (668)	6,0% (500)	4,5% (405)	NR
Taille moyenne des ménages	2,46	2,23	2,0	1,85



Malgré une diminution constante de population au cours des décennies 1980, 1990 et 2000, la ville de Lons-le-Saunier a vu son nombre de ménages augmenter de façon sensible tout au long de la période 1982-2007, avec un regain notable de croissance de 1999 à 2007.

Cette situation résulte d'un phénomène de desserrement des ménages toujours plus important à l'échelle nationale, en particulier dans les zones urbaines avec, comme autre conséquence, une diminution relativement marquée de la taille des ménages.

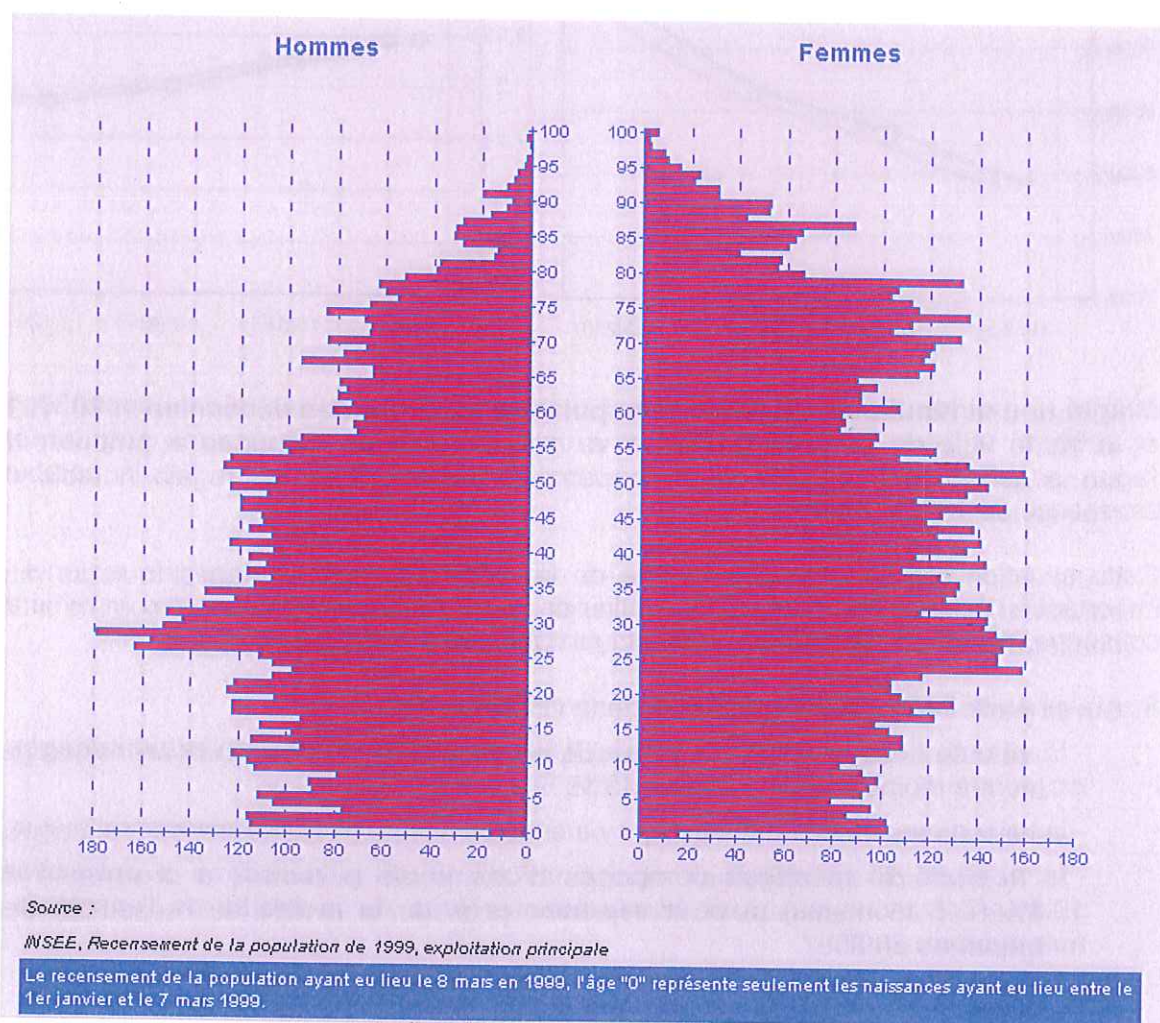
Sur la période intercensitaire la plus récente (1999-2007) :

- la ville de Lons-le-Saunier a accueilli, en moyenne, 85 nouveaux ménages par an, contre moins de 60 de 1990 à 1999,
- la taille moyenne des ménages y a diminué de 10,3% (-0,23 personne / ménage),
- le nombre de ménages composés d'une seule personne a progressé de 19,3% (745 ménages) pour représenter près de la moitié de l'ensemble des ménages en 2007.

1.4. STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE PAR AGE

	1992		1990		1999		2007	
Population de moins de 20 ans	25,7%	- 1 048	22,7%	- 643	19,7%	- 113	21,1%	
dont : 0 - 4 ans	(5 624)	(- 18,6%)	(4 576)	(- 14,1%)	(3 933)	(- 2,5%)	(3 820)	
5 - 9 ans	5,2%	- 137	5%	- 170	4,2%			
	(1 139)	(- 12%)	(1 002)	(- 16,9%)	(832)			
10 - 14 ans	6,1%	- 316	5%	- 71	4,7%			
	(1 328)	(- 23,8%)	(1 002)	(- 7,0%)	(941)			
15 - 19 ans	7,2%	- 475	5,4%	- 54	5,2%			
	(1 568)	(- 30,3%)	(1 093)	(- 4,9%)	(1 039)			
	7,3%	- 120	7,3%	- 346	5,6%			
	(1 589)	(- 7,6%)	(1 469)	(- 23,6%)	(1 121)			
Population des 20 à 39 ans	28,7%	- 479	28,8%	- 581	26,1%	- 1 206	22,2%	
	(6 283)	(- 7,6%)	(5 804)	(- 10,0%)	(5 223)	(- 23%)	(4 017)	
Population des 60 ans	17,5%	+ 582	21,9%	+ 321	23,7%	+ 379	28,3%	
	(3 838)	(+ 15,2%)	(4 420)	(+ 7,3%)	(4 741)	(+ 8%)	(5 120)	
Population des 75 ans et plus	6,5%	+ 393	9,0%	+ 161	9,9%	+ 515	13,8%	
	(1 419)	(+ 27,7%)	(1 812)	(+ 8,9%)	(1 973)	(+ 26,1%)	(2 488)	
Indice de vieillissement *	0,68	+ 0,29	0,97	+ 0,24	1,21	+ 0,13	1,34	
		(+ 42,6%)		(+ 24,7%)		(+ 10,1%)		

* : Population des plus de 60 ans / population des moins de 20 ans.



La ville de Lons-le-Saunier a été frappée par un phénomène permanent de vieillissement de la population sur la période 1982. Ainsi, sur cette période, l'indice de vieillissement de la population est-il passé de 0,68 à 1,34. A titre de comparaison, l'indice départemental 2007 est de 1,00.

Ce phénomène résulte à la fois d'une diminution importante de la population des moins de 20 ans et d'un accroissement tout aussi important des plus de 60 ans. La tendance générale se poursuit sur la période 1999-2007, avec toutefois un vieillissement moins marqué que par le passé, essentiellement au fait d'une "stabilisation" des moins de 20 ans.

La période intercensitaire la plus récente **1999-2007** : -2,8%, contre -19,7% de 1990-1999, **est principalement caractérisée par :**

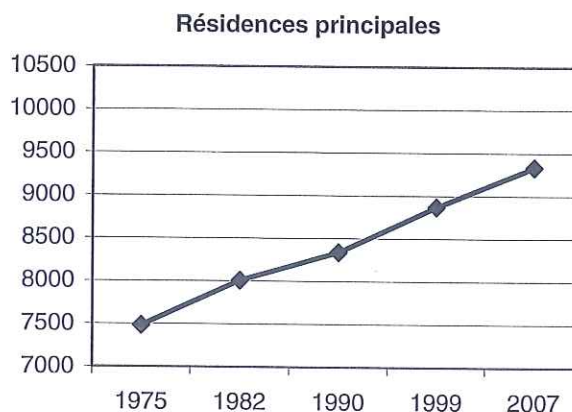
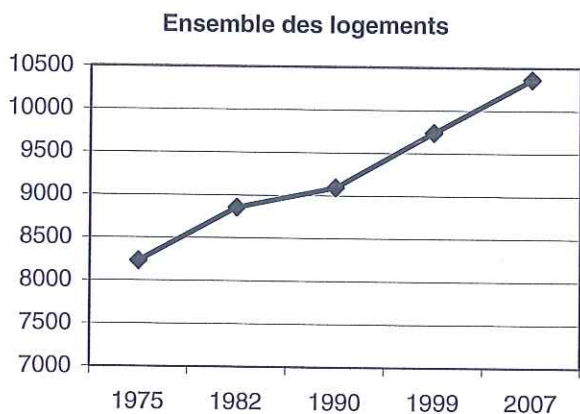
- un tassement de l'évolution défavorable des moins de 20 ans,
- **une baisse particulièrement préoccupante et qui s'amplifie de la population des 20 à 39 ans : - 23%,**
- **une croissance marquée de la population des 75 ans et plus** par rapport aux périodes précédentes : + 10%.

Le vieillissement de la population lédonienne représente donc un phénomène démographique particulièrement prégnant, même s'il a tendance à progresser moins vite que par le passé. Sa prise en compte est essentielle dans la politique de la ville.

2 HABITAT

2.1. EVOLUTION DU PARC DES LOGEMENTS

	1975	1982	1990	1999	2007
Nombre total de logements	8 230	8 855	9 092	9 739	10 362
		+ 625	+ 237	+ 647	+ 623
		(+ 89,3/an)	(+ 29,6/an)	(+ 71,9/an)	(+ 79,5/an)
Résidences principales	7 484	8 006	8 339	8 868	9 332
		+ 522	+ 333	+ 529	+ 464
		(+ 74,6/an)	(+ 41,6/an)	(+ 58,8/an)	(+ 59,2/an)
Résidences secondaires et logements occasionnels	259	255	306	281	256



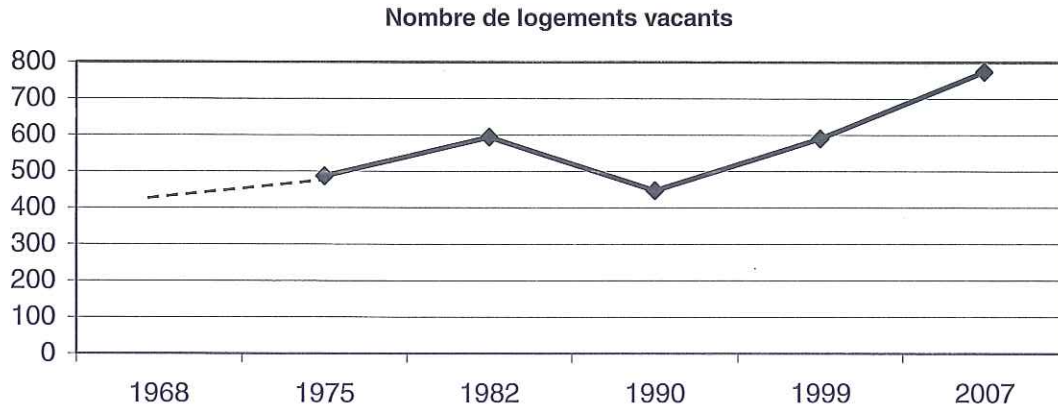
Le parc de logements de la ville de Lons-le-Saunier a augmenté continuellement sur la période 1975-2007 : 0,75% l'an, 69 logements supplémentaires / an.

Durant ces 24 années, la période intercensitaire 1982-1990 se caractérise par sa faible dynamique : + 0,33% l'an contre 1,05% de 1975 à 1982, 0,78% l'an de 1990 à 1999 et 1999 à 2007.

Sur la même période de référence, **l'évolution du parc des résidences principales suit les mêmes tendances que celles du parc total des logements, avec toutefois des variations intercensitaires beaucoup moins marquées.** On notera en particulier, qu'entre 1982 et 1990, période qui correspond à la dernière révision générale du POS, les résidences principales progressent de 0,51% / an, contre 0,33% pour l'ensemble du parc des logements. A contrario, sur les périodes 1975-1982 et 1990-2007, le rythme d'accroissement des résidences principales est légèrement inférieur à celui du parc total.

2.2. EVOLUTION DE LA VACANCE

	1975	1982	1990	1999	2007
Nombre de logements vacants	487	594	447	590	774
	+ 107 (+ 15,3/an)	- 147 (- 18,4 / an)	+ 143 (+ 15,9/an)	+ 774 (+ 23,5/an)	
Taux de vacance	5,9%	6,7%	4,9%	6%	7,5%



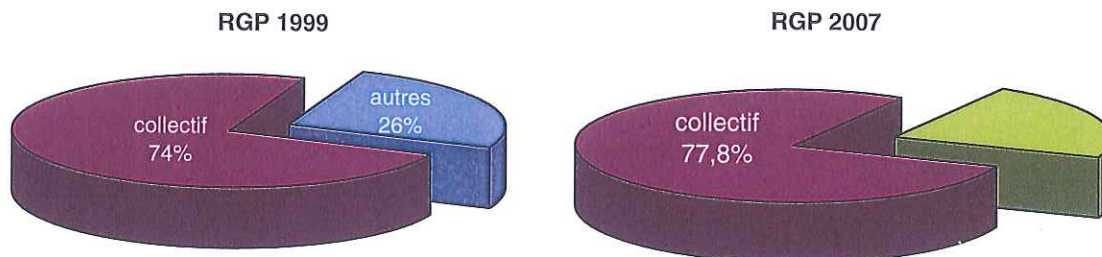
Au cours de la période 1975-2007, le taux de vacance de logements de la ville de Lons-le-Saunier a varié dans une fourchette allant de 4,9% (RGP 1990) à 7,5% (RGP 2007). Cela correspond à un minimum de 450 logements vacants en 1990 et un maximum de 775 logements en 2007.

Le taux de vacance Lédonien 2007 (7,5%) n'est pas problématique en tant que tel : il est analogue à la moyenne jurassienne (7,4%) et tout à fait comparable à celui de nombreuses villes moyennes. Sa nette progression entre 1999 et 2007, dans la logique d'amplification du phénomène 1990-1999, depuis attire toutefois l'attention (+ 1,5 point), dans un contexte de réduction d'évolution départementale plus modéré (+ 0,9 point). Là encore, il ne s'agit pas d'une spécificité lédonienne car de nombreuses villes moyennes ont connu la même évolution au cours de la décennie 1990.

Les 774 logements recensés vacants en 1999 représentent sans aucun doute un potentiel non négligeable de remise en marché.

2.3. STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS / TYPE DE BATI

	RGP 1999	RGP 2007
Part des logements collectifs / parc des résidences principales	74,4% (7 245)	77,8% (8 062)

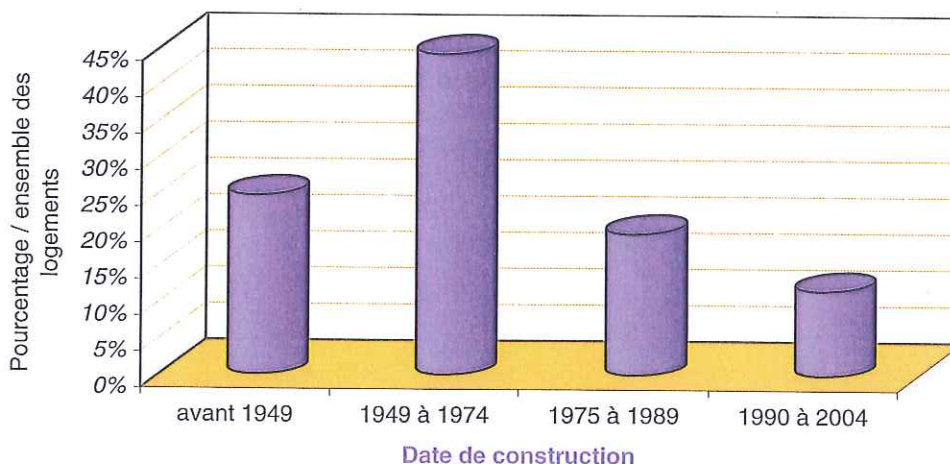


Le parc des résidences principales situées dans un immeuble collectif est conséquent. Au RGP de 2007 il représentait près de 78% de l'ensemble des résidences principales de la ville, ce qui la situe dans la fourchette haute des villes moyennes.

2.4. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PARC DES RESIDENCES PRINCIPALES

Date d'achèvement

Le graphique ci-après illustre la structure du parc 2005 :



La structure du parc Lédonien est classique de la plupart des villes moyennes :

- proportion modérée de logement datant d'avant 1949 : 24,7% contre 37,6% pour la moyenne jurassienne,
- part conséquente des logements construits entre 1949 et 1974 : 44,2% contre 26,5% pour la moyenne jurassienne.

Poids du locatif

	1982	1990	1999	2007
Part des résidences principales locatives :				
- ensemble du parc	58,2% (4 660)	58,3% (4 865)	61,3% (5 444)	61,1% (5 704)
	+ 205 (25,6 /an)	+ 579 (64,3 / an)	+ 260 (33,2/an)	
- parc public	27,5% (2 200)	28,7% (2 398)	-	-
- par HLM	-	-	31% (2 725)	31% (2 897)

Avec un poids de 61%, le logement locatif de la ville de Lons-le-Saunier occupe une place très similaire à celle de nombreuses villes moyennes.

Après une faible progression de leur nombre de 1982 à 1990, les résidences principales locatives ont été en nette augmentation au cours de la décennie 1990 : + 1,26% l'an ; 64 logements / an en moyenne. Leur accroissement est revenu ensuite à un niveau voisin des années 80 de 1999-2007 : + 0,6%/an, + 33 logements/an. A titre de comparaison la croissance 1999-2007 des résidences principales en propriété a été deux fois plus importante : 1,30% l'an, avec en moyenne 40 logements supplémentaires/an.

Taille des logements

	1990		1999		2007	
	%	nombre	%	nombre	%	nombre
Résidences principales de :						
- 1 pièce	5,4%	454	7,3%	646	6,8%	637
- 2 pièces	12,8%	1 070	14,0%	1 244	13,8%	1 285
- 1 et 2 pièces	17,2%	1 524	22,7%	1 890	20,6%	1 922
- 3 et 4 pièces	59,4%	4 954	55,9%	4 961	55,8%	5,212
- 5 pièces et plus	22,3%	1 856	22,7%	2 010	23,6%	2 199

La structure du parc des résidences principales au regard de la taille des logements est également conforme à celle qui prévaut dans la plupart des villes moyennes : un peu moins d'1/4 de petits logements de 1 ou 2 pièces, un peu plus de la moitié de logements de taille moyenne de 3 ou 4 pièces, 1/4 de grands logements de 5 pièces et plus.

L'évolution 1990-1999 des petits logements est remarquable, le taux de variation annuel étant supérieur à ce que l'on observe habituellement dans ces villes moyennes : 2,42%. Cette tendance a été corrigée sur la période 1999-2007. Sur cette même période la stagnation des logements de taille moyenne est également peu conventionnelle. La même correction que pour les petits logements est observée sur la période récente.

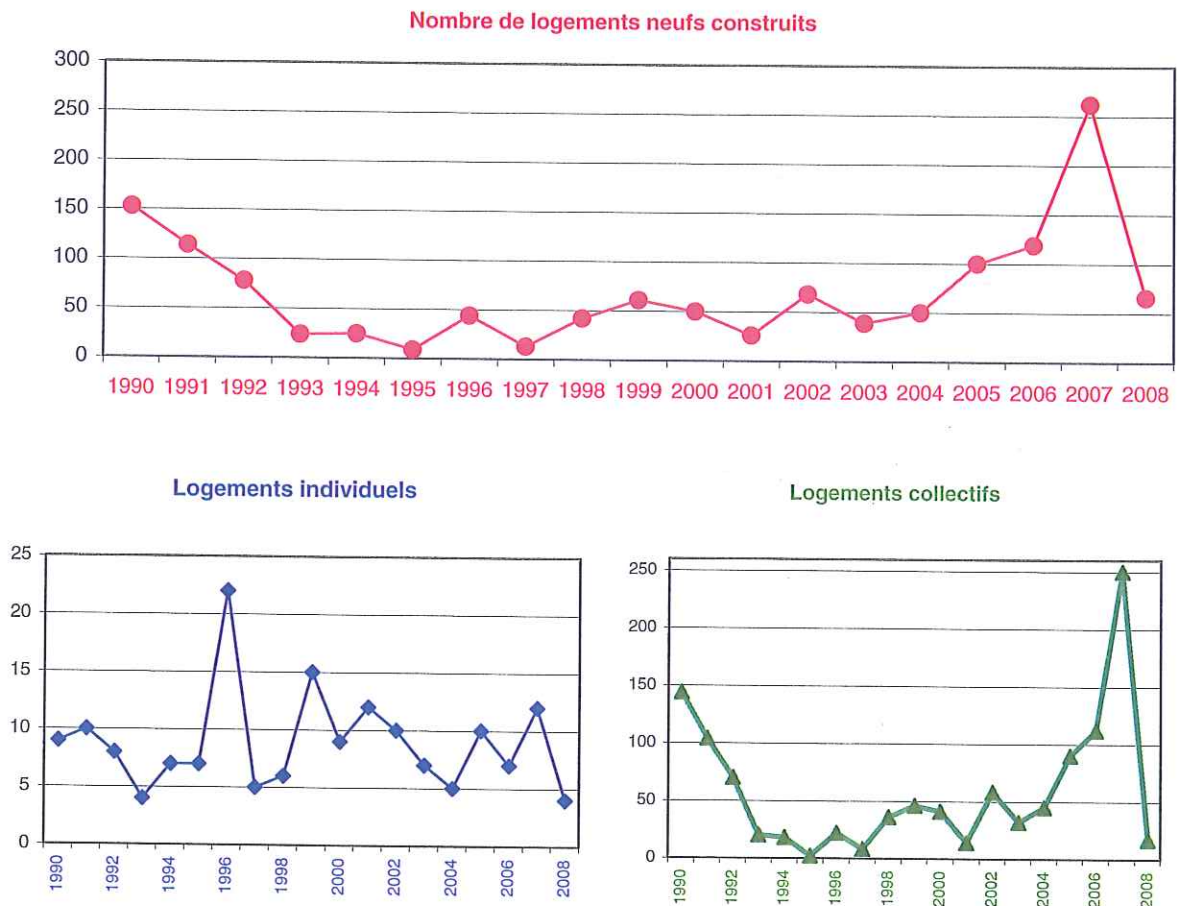
2.5. CONSTRUCTION NEUVE

Les rythmes annuels moyens de construction au cours des dernières périodes intercensitaires ont été les suivants :

Nombre moyen de logements construits par an	Périodes de référence		
	1975-1981	1982-1989	1990-2004
	131,6	58,1	77

L'analyse détaillée de la construction neuve à partir des données DRE (Sitadel) est présentée ci-après. La période 1996-2005 correspond à la période de référence des études préliminaires du P.L.U. ayant servi à la prospective. Les années 2006-2008 sont fournies à titre d'actualisation dans le présent rapport de présentation du P.L.U..

Nombre et taille des logements neufs construits



Après 3 années (1990-1992) à très forte dynamique constructive (106 logements par an en moyenne, dont 94% de collectifs), le rythme moyen de production de logements neufs a relativement peu varié autour d'une moyenne de 37 logements / an, dont 72% de collectifs durant 12 années (1993-2004).

En 2005, la construction est en très forte augmentation, avec un rythme moyen annuel de construction qui passe à 137 logements/an de 2005 à 2008. A noter que 2007, avec 262 logements neufs commencés marque le record de production depuis 1990. 2008 marque ensuite un retour à un niveau voisin de 2004.

Le tableau qui suit détaille les rythmes de construction par périodes quinquennales sur la période 1996-2005 ayant servi de référence aux analyses préliminaires du P.L.U.. Il confirme ainsi une montée en puissance significative de la production de logements neufs sur la période 2001-2005 par rapport aux cinq années précédentes : + 34%. Cette montée en puissance est toutefois presque exclusivement liée au niveau de production important constaté en 2005.

Il montre également un **mouvement de baisse de production de logements individuels au profit du collectif**. Ce mouvement est très certainement lié à **l'épuisement de ressources foncières** facilement mobilisables sur la ville.

	<i>Logements individuels purs</i>	<i>Logements individuels groupés</i>	<i>Total logements individuels</i>	<i>Logements collectifs</i>	<i>Ensemble des logements</i>
1996	8	14	22	22	44
1997	4	1	5	8	13
1998	6	0	6	36	42
1999	9	6	15	46	61
2000	9	0	9	41	50
Moyenne annuelle 1996-2000	7,2	4,2	11,4	30,6	42
2001	12	0	12	14	26
2002	16	0	10	58	68
2003	6	1	7	32	39
2004	5	0	5	45	50
2005	4	6	10	90	100
Moyenne annuelle 2001-2005	8,6	1,4	8,8	47,8	56,6
Moyenne annuelle 1996-2005	7,9	2,8	10,1	39,2	49,3
2006	7	0	7	112	119
2007	7	5	12	250	262
2008	4		4	17	66*
Moyenne annuelle 2006-2008	6,0	1,7	7,7	126,3	149,0

* : dont 45 en résidence.

Source : SITADEL : logements neufs commencés.

La taille moyenne des logements construits sur la période récente est la suivante :

	<i>Logements individuels purs</i>	<i>Logements individuels groupés</i>	<i>Total logements individuels</i>	<i>Logements collectifs</i>	<i>Ensemble des logements</i>
Période 1996-2000	160,4	164,0	161,7	80,4	102,5
Période 2001-2005	167,5	non significatif	142,8	63,6	75,9
Période 1996-2005	164,0	125,8	153,5	70,1	87,2

La surface des logements est exprimée en m² de SHON.

Les logements individuels sont de taille importante (153 m² en moyenne) alors que le **collectif est de taille moyenne** (70 m² en moyenne) **avec une tendance à la diminution de la taille moyenne de cette dernière catégorie de logements** au cours des cinq dernières années par rapport à la période quinquennale précédente (-21% soit 17 m² de moins).

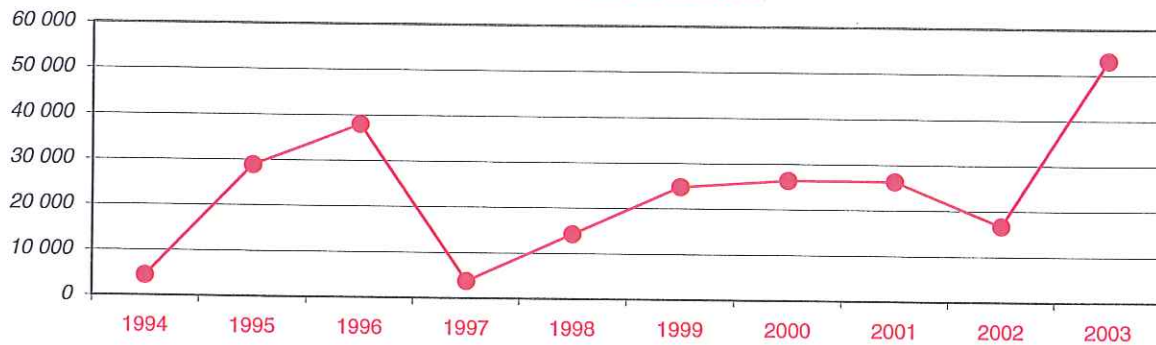
Consommation foncière

La consommation foncière a été analysée sur la période 1994-2003, période de référence des études préliminaires du P.L.U.. Les données d'actualisation ne sont pas disponibles.

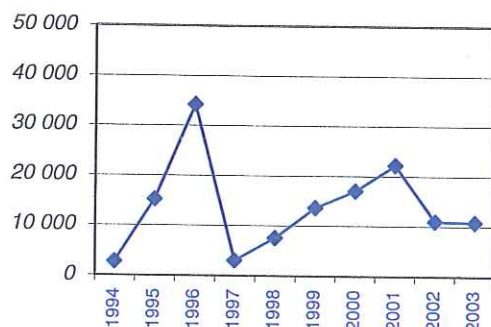
	Logements individuels purs	Logements individuels groupés	Total logements individuels	Logements collectifs	Ensemble des logements
1994	2 491	260	2 751	1 627	4 378
1995	6 995	8 216	15 211	13 639	28 850
1996	11 775	22 400	34 175	3 733	37 908
1997	2 807	214	3 021	662	3 683
1998	7 564	0	7 564	6 649	14 213
Moyenne annuelle totale 1994-1998	6 326,4	6 218,0	12 544,4	5 262,0	17 806,4
Moyenne annuelle / logement 1994-1998	1 216,6	1 480,5	1 334,6	305,9	669,4
1999	10 995	2 620	13 615	11 178	24 793
2000	16 983	0	16 983	9 371	26 354
2001	22 134	0	22 134	4 125	26 259
2002	10 983	0	10 983	5 698	16 681
2003	9 842	962	10 804	42 223	53 027
Moyenne annuelle totale 1999-2003	14 187,4	716,4	14 903,8	14 519,0	29 422,8
Moyenne annuelle / logement 1999-2003	1 477,9	511,7	1 354,9	368,5	583,8
Moyenne annuelle totale 1994-2003	10 256,9	3 467,2	13 724,1	9 890,5	23 614,6
Moyenne annuelle / logement 1994-2003	1 386,1	1 238,3	1 345,5	349,5	613,4

La surface des terrains est exprimée en m².

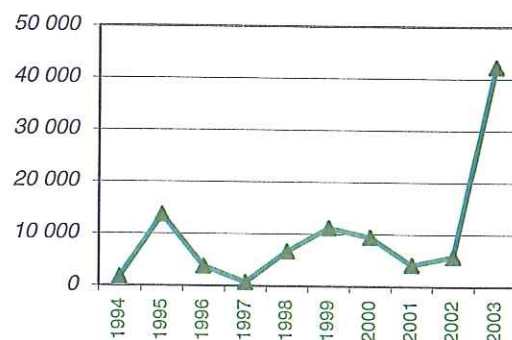
Consommation foncière annuelle



Logements individuels



Logements collectifs



Au cours "des dix dernières années", l'emprise foncière de la construction des logements neufs a été d'environ 2,5 ha/an, dont :

- **1,5 ha (61,5%) affecté à la construction individuelle** (26% de la construction totale de logements neufs sur la période de référence : 102 logements),
- **1 ha (38,5%) affecté au collectif** (73,5% de la construction totale de logements neufs sur la période de référence : 385 logements).

Sur cette même période, **la taille moyenne des terrains est la suivante :**

- **ensemble des logements : 6 ares**
- **individuel : 13,5 ares**
- **collectif : 3,5 ares**

A noter que **ces emprises foncières moyennes par logement sont importantes pour la construction individuelle urbaine. Inversement elles sont très réduites pour le collectif.**

En terme d'évolution, il convient de noter une **nette augmentation des emprises foncières** concernées par des opérations de construction de logements neufs **au cours de la période quinquennale la plus récente par rapport à la précédente : + 33%, soit environ 0,6 ha/an en moyenne.**

Les superficies moyennes par logement créé **restent, quant à elles, relativement stables** sur ces périodes.

2.6. PRINCIPALES OPERATIONS (lotissements, collectifs)

Depuis le début de la période de l'élaboration du POS (1982), 14 permis de lotir ont été accordés et un projet HLM vient de se terminer "Aux Princières".

Année	N° de référence (plan)	Dénomination ou lieu	Taille (lots / superficie)
1984	1	La Cotette.	4 lots / 4 500 m ²
1986	2	Bonlieu.	1 lot supplémentaire / lot 79-80.
	3	En haut de Chaudon.	6 - 7 lots / 14 000 m ² .
1988	-	modification nombre de parcelles n°3 de 1986.	pour mémoire.
1990	4	Vuillot.	5 lots / 3 950 m ²
1991	5	Celia.	1 lot (en rattachement lot existant) / 950 m ² .
	6	Rue C. Gounod.	2 lots (3e division) / 2 400 m ² .
1992	7	Girard Claudon.	3 lots / 11 800 m ² .
1998	8	Malpertuis (ville de Lons).	4 lots / 4 000 m ² (extension de 2 lots en 2000)
1999/2000	9	Buchaillet.	4 lots / 4 000 m ² .
	10	Martin J.	1 lot (3e division).
2002	11	Antier (rue des Violettes).	4 lots / 1 850 m ² .
2004	12	Le Verger.	5 lots / 7 000 m ² .
	13	En Bercaille.	3 lots (activités commerciales) / 10 650 m ² .
	14	Ligne du Coin de Terre.	3 lots (3e division) / 14 000 m ² .
2009	15	Les Princières (OPD HLM).	

On constate que la **taille des opérations** (nombre de lots) **est réduite** : le plus souvent 4 à 5 lots. Cela est lié aux faibles disponibilités foncières sur le territoire municipal. Seule l'opération récente HLM en cours aux Princières échappe à cette caractéristique.

Les opérations de divisions successives ou de rattachement d'un lot à un lotissement existant **sont courantes et, aujourd'hui, la quasi-totalité des opérations "passe inaperçue" dans le tissu urbain Lédonien** : la faible taille des opérations et leur inscription au sein ou en frange de secteurs déjà urbanisés explique cette situation.

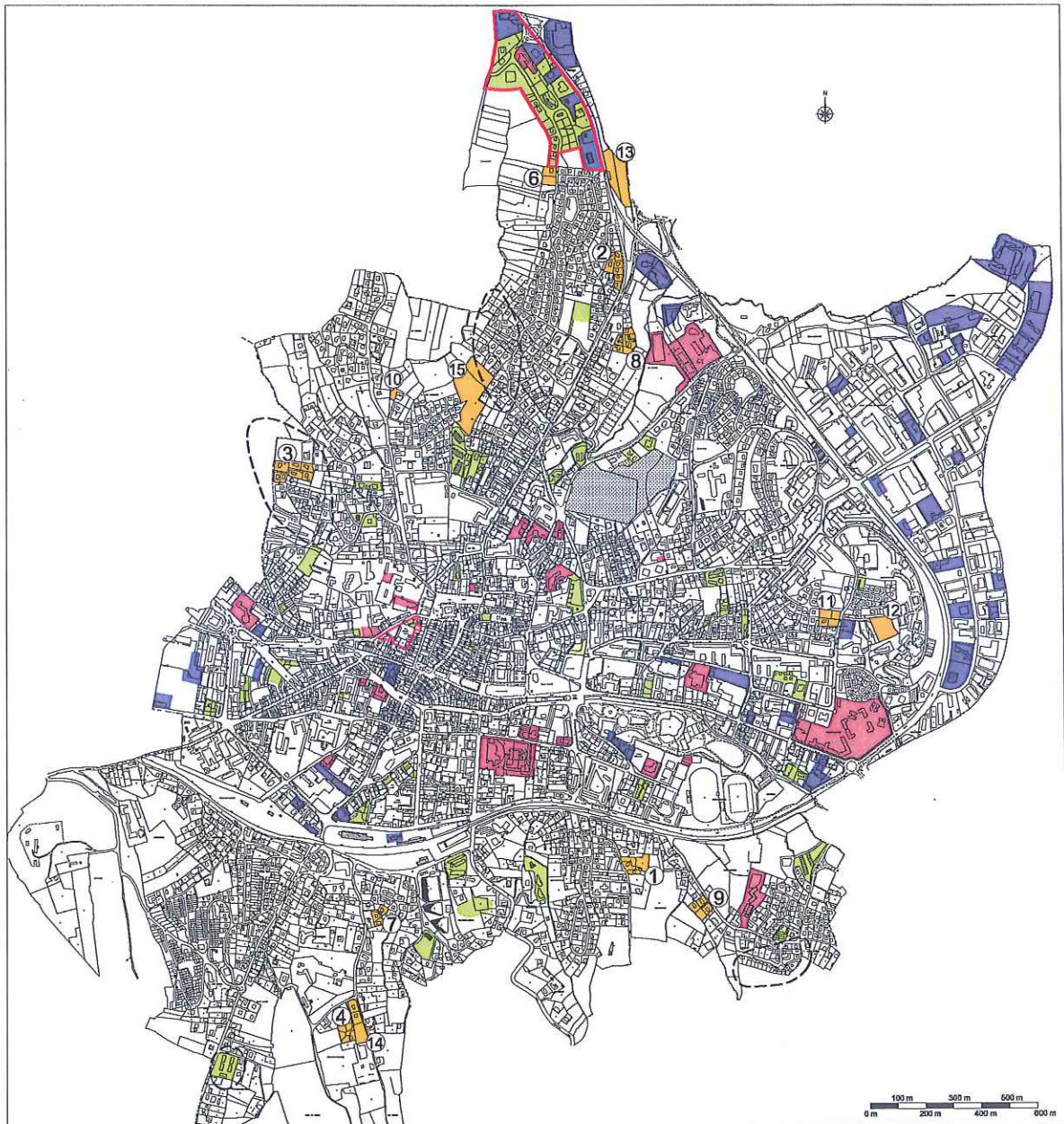
A noter que depuis 1982 la construction individuelle "en lotissement" s'est principalement centrée autour de 3 sites :

- Haut du chemin de Bel air,
- Haut de Chaudon,
- En Clertant, à proximité des Perosey.

A noter que le développement de la ZAC "En Bercaille" constitue la principale opération d'aménagement conduite au niveau de la ville depuis l'élaboration du POS de 1982.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LONS-LE-SAUNIER

- Principales opérations 1982 - 2006 -



2.7. OPERATIONS liées à l'ANRU et données du PLH

Opérations ANRU du quartier Mouillères-Marjorie

Engagés depuis les années 1980 dans des démarches de développement social urbain, les quartiers de la Marjorie – Mouillères font l'objet d'un projet de redynamisation pour conforter les mutations sur la ville.

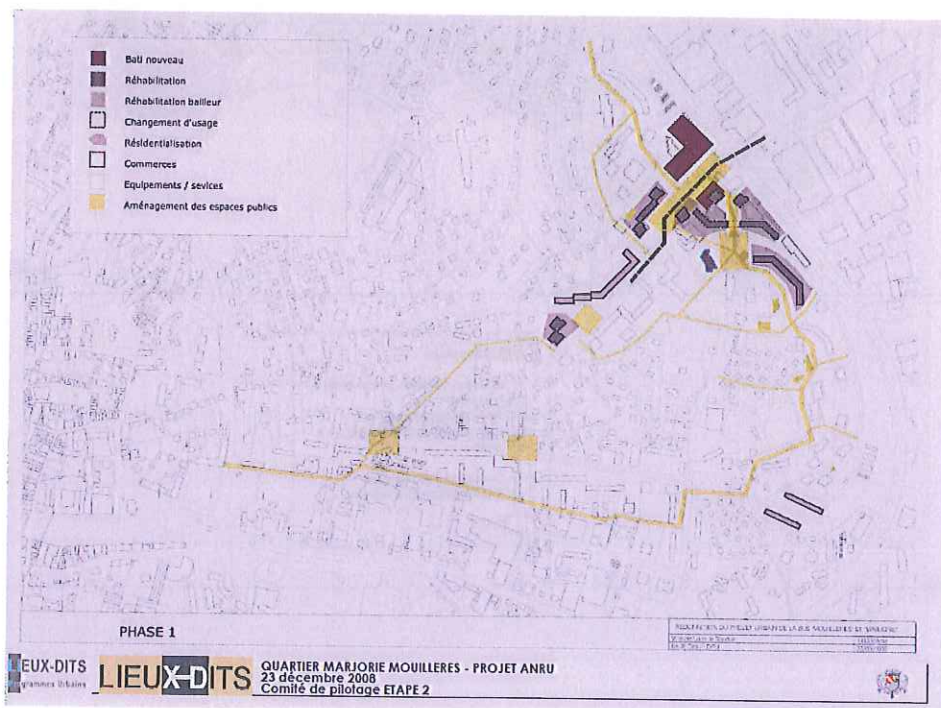
Différentes études ont été menées dans le cadre des politiques publiques et des Zones Sensibles Urbaines dont les dernières en liaison avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Les constats réalisés en 2005 mettaient en avant les éléments suivants :

- Les quartiers sont différents et correspondent à un prolongement naturel du centre-ville pour les Mouillères et une implantation périphérique pour la Marjorie.
- Les quartiers représentent près de 4000 habitants avec une population des Mouillères à l'image de la ville (fléchissement démographique et vieillissement) et une population jeune ayant un potentiel pour le rester sur la Marjorie.
- A l'intérieur de ces quartiers, des sous-secteurs ont été différenciés avec structurations et des problématiques différentes.
- La Marjorie constitue une des entrées nord de la ville, symbolique mais peu qualifiée en terme d'image et de paysage.
- L'importance des deux pôles commerciaux qui en font l'attrait de ces quartiers.

Ces constats ont permis de définir différents programmes, enjeux ou projets discutés et validés ou non par la population et la ville.

La dernière version du projet, a été validée par les services de l'ANRU suite au protocole signé le 10 décembre 2010. Elle repose sur les principes de restructuration et de valorisation du quartier, de réaménagement de l'entrée Nord, de renforcement de la qualité de l'environnement et des espaces verts. Ces principes sont notamment illustrés par le schéma suivant :



En complément des actions de réaménagement des espaces extérieurs, des enjeux de repositionnement du parc de logement ont été soulevés axés sur la diversification de l'offre, l'adaptation à l'offre des publics ciblés (personnes âgées notamment, logement plus attractif ...).

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH a été établi à l'échelle de la CCBL.

Pour la ville de Lons-le-Saunier, les taux de logements sociaux sont déjà importants et la politique générale est de rééquilibrer le territoire.

Sur la ville centre, une nécessité est également apparue de créer des nouveaux logements et des typologies de logements différentes. Le PLH répond ainsi par une série d'actions ciblées et notamment insiste sur le besoin en logements, arguant qu'un territoire perd de la population en partie car il ne construit pas.

Une des préconisations à cette échelle est la relance de l'attractivité du territoire, en favorisant l'installation des jeunes de moins de 30 ans et de jeunes ménages.

Les actions se concentrent notamment sur la ville-centre avec pour objectifs :

- de rééquilibrer le territoire en densifiant le centre et en ramenant des habitants, de plus en plus éloignés (allongement conséquent des temps domicile-travail),
- de proposer une offre de logements en lien avec les équipements, commerces, services,
- de freiner la péri-urbanisation, particulièrement étendue et lâche sur ce territoire.

Par ailleurs, le besoin en logements énoncés au PLH émane d'une demande locale liée à des situations sociales préoccupantes, voire urgentes, sur lesquelles les communes sont interpellées :

- besoins d'une partie de la population qui ne trouve pas à se loger faute de loyers adaptés, de loyers faibles,
- besoins des personnes âgées en situation de dépendance et accompagnement du maintien à domicile,

et enfin besoins d'accompagnement des ménages dans leur parcours : en effet le desserrement toujours plus important des ménages impacte sur les besoins en logements. Les ménages de 1 à 2 personnes sont les catégories de ménage en augmentation (période étudiée 1999-2001).

Extrait du PLH

Desserrement important

Lons-le-Saunier a une taille moyenne des ménages particulièrement faible (2,02), la plus faible des villes de la région Franche Comté (pour Vesoul : 2,06).

Les chiffres du fichier Filocom 1999 et 2001 maintiennent la tendance à la baisse constatée dans le recensement entre 1990 et 1999.

Les chiffres étant très bas, la décélération de la baisse de la taille moyenne des ménages prévue par l'INSEE devrait s'amorcer rapidement sur le territoire et tout particulièrement sur Lons et contribuer à tasser la courbe d'augmentation du nombre de ménages (sauf à compenser par l'arrivée de population nouvelle).

A noter :

La Communauté de Communes du Bassin de Lons le Saunier a adopté son Programme Local de l'Habitat par délibération en date du 19 février 2007 pour une période de 6 ans, soit 2007-2012.

La Communauté de Communes a pris la délégation des aides à la pierre à compter du 1^{er} janvier 2006, pour une durée de 3 ans.

A partir de 2008, et suite à l'adoption du PLH, la convention de délégation a été signée pour une durée de 6 ans, soit 2008-2013.

L'article 28 de la loi mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 a modifié la réglementation relative aux PLH, et demande à ce que les PLH adoptés depuis moins de 5 ans soient mis en conformité avec cette loi.

De plus, la Communauté de Communes doit réaliser un bilan de réalisation de son PLH, suite aux 3 premières années de mise en oeuvre.

Enfin, la communauté de communes a accueilli 3 nouvelles communes à compter du 1^{er} décembre 2009 et du 1^{er} janvier 2010, qu'il convient d'intégrer dans le schéma directeur de la politique du logement communautaire que constitue le PLH.

Dans ce contexte, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité rédiger un seul document intitulé : Modification du programme d'action pour la période 2010-2013 ; En effet, la délégation des aides à la pierre est un élément fondamental de la mise en oeuvre de la politique de l'habitat et il serait incohérent de dissocier le bilan du PLH et celui des aides à la pierre.

Il est donc logique d'établir un bilan commun sur la période 2006-2009 et de l'utiliser pour adapter les programmes d'action sur les 4 prochaines années.

Le prolongement de la durée PLH jusqu'au 31 décembre 2013, permet d'avoir une révision globale au cours de l'année 2014, en cohérence avec les échéances électorales locales de 2014 et la publication en fin d'année 2013, des chiffres du recensement INSEE de 2011.

L'évolution socio-économique sur le territoire de la communauté de communes :

« Entre 1999 et 2006, on constate une stagnation de la population, mais une augmentation du nombre de ménage, liée au desserrement. Ces chiffres, qui portent uniquement sur le solde du nombre de ménage, ne doivent pas obérer le mouvement important de ménages qui arrivent ou qui partent du territoire au cours du temps. »

« En 2006, la moyenne sur le territoire de la taille moyenne des ménages est de 2.02. A l'exception de Messia-sur-Sorne, les communes du pôle urbain présentent les tailles de ménages les plus basses. A noter cependant la spécificité de Conliège, qui présente une taille moyenne des ménages déjà faible et la confirmation de la très faible taille des ménages dans la ville centre. »

« Le vieillissement de la population est marqué sur le territoire, avec une progression forte entre 1999 et 2006 de la tranche des plus de 75 ans et de la tranche 45-59 ans. Cette donnée permet d'anticiper les demandes liées à la dépendance, qui sont en forte progression actuellement et qui vont connaître un palier dans 5 à 10 ans, car la classe d'âge des 60 -74 ans est stable, avant de repartir à la hausse dans 20 ans. »

L'évolution institutionnelle de la communauté de communes :

« Sur le plan environnemental, la Communauté de Communes s'est investie, à partir de décembre 2008, dans la mise en oeuvre d'un Plan Climat Territorial. Elle est également signataire de la convention européenne des Maires par laquelle elle s'est engagée à :

- Réduire la production de gaz à effet de serre de 20%,
- Augmenter de 20% la part d'énergie renouvelable,
- Réduire de 20% ses dépenses énergétiques. »

« C'est le domaine du résidentiel (habitat) / tertiaire (bureaux) qui émet le plus de gaz à effet de serre sur notre territoire, puisqu'il représente 38% de la part des émissions. Dès lors, l'enjeu de proposer des dispositifs d'aide à la production et à la réhabilitation de logements économes en énergie est primordial. »

La prise en compte de tous les éléments évoqués ci-dessus, permet de proposer une classification des communes, au regard d'enjeux communautaires décroissants liés à l'habitat. Cette hiérarchisation, qui répond aux attentes de la loi mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, servira de base aux propositions chiffrées en terme de production de logement sur le territoire, de la partie II du document :

- Communes à enjeux forts :

Lons le Saunier, Montmorot, Perrigny, Messia sur Sorne, Courlaoux et Courlans

« La répartition spatiale des logements réhabilités dans le parc locatif privé montre la forte dynamique sur la commune de Lons le Saunier. Au niveau des propriétaires occupants, la répartition spatiale est mieux équilibrée »

Les objectifs de constructions neuves sont identifiés à la commune, pour celles à enjeux forts ou particuliers (7 communes) puis par groupement de communes suivant la classification proposée dans la partie I. Soit, pour les 4 prochaines années du PLH (2010-2013) :

- Communes à enjeux forts :

Lons le Saunier (194), Montmorot (40), Perrigny (32), Messia sur Sorne (20), Courlaoux (22) et Courlans (22)

- Commune à enjeu particulier : Conliège (16)

- Communes à enjeux modérés (26 + 5) : Courbouzon, Frébuans et Chilly le Vignoble

« Sur la commune de Lons le Saunier, il est proposé également la création de 10 logements par an, en remplacement de logements publics existant, c'est à dire dans le cadre de programmes de démolition / reconstruction ou suite à de la vente de patrimoine, y compris les reconstructions prévues dans l'ANRU. »

3 MOBILITE

3.1. MIGRATIONS DOMICILE - TRAVAIL

	1982	1990	1999	2007
Actifs occupés dans leur commune de résidence	7 533 (85,7%)	6 533 (80,9%)	5 617 (74,1%)	5 077 (73%)
Actifs occupés dans une autre commune de l'Unité Urbaine	-	472 (5,8%)	541 (7,1%)	NR

Même si le taux des lédoniens actifs occupant un emploi à l'extérieur a tendance à régulièrement s'accroître, ce sont encore près des 3/4 des actifs occupés qui occupent leur emploi au sein même de la ville et les 4/5 au sein de l'unité urbaine 1999, soit **moins de 1 500 personnes qui se déplacent en dehors de l'unité urbaine pour accéder à leur emploi.**

En 1999 les **principaux modes de déplacements utilisés** par les lédoniens pour se rendre à leur travail étaient les suivants :

- **voiture** : 62%
- **à pied** : 21%
- deux roues : 2%
- transports en commun : 2%

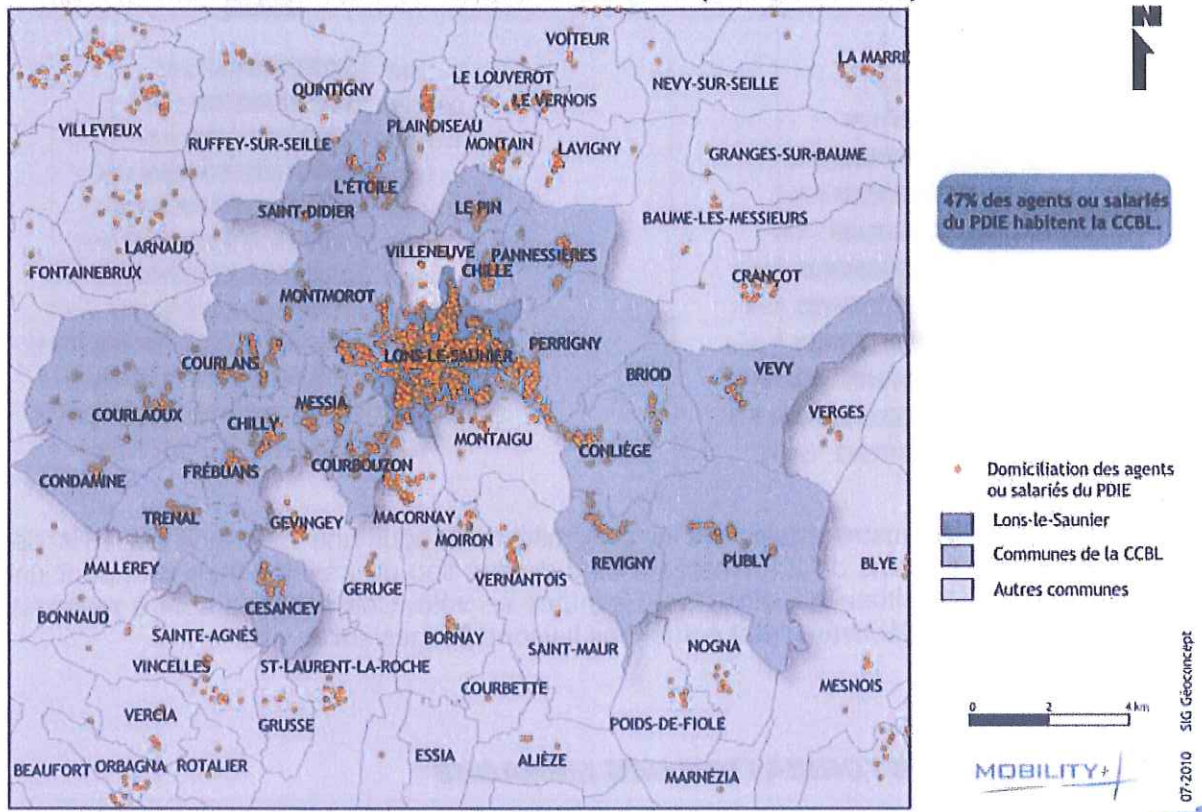
On constate donc :

- que **malgré un très fort taux d'occupation au sein même de la ville, la voiture est utilisée par presque 2 personnes sur 3 pour se rendre au travail.** A noter que cela ne constitue en aucun cas une exception lédonienne,
- **les déplacements à pied dominent très nettement les déplacements en deux roues** qui restent marginaux en 1999.

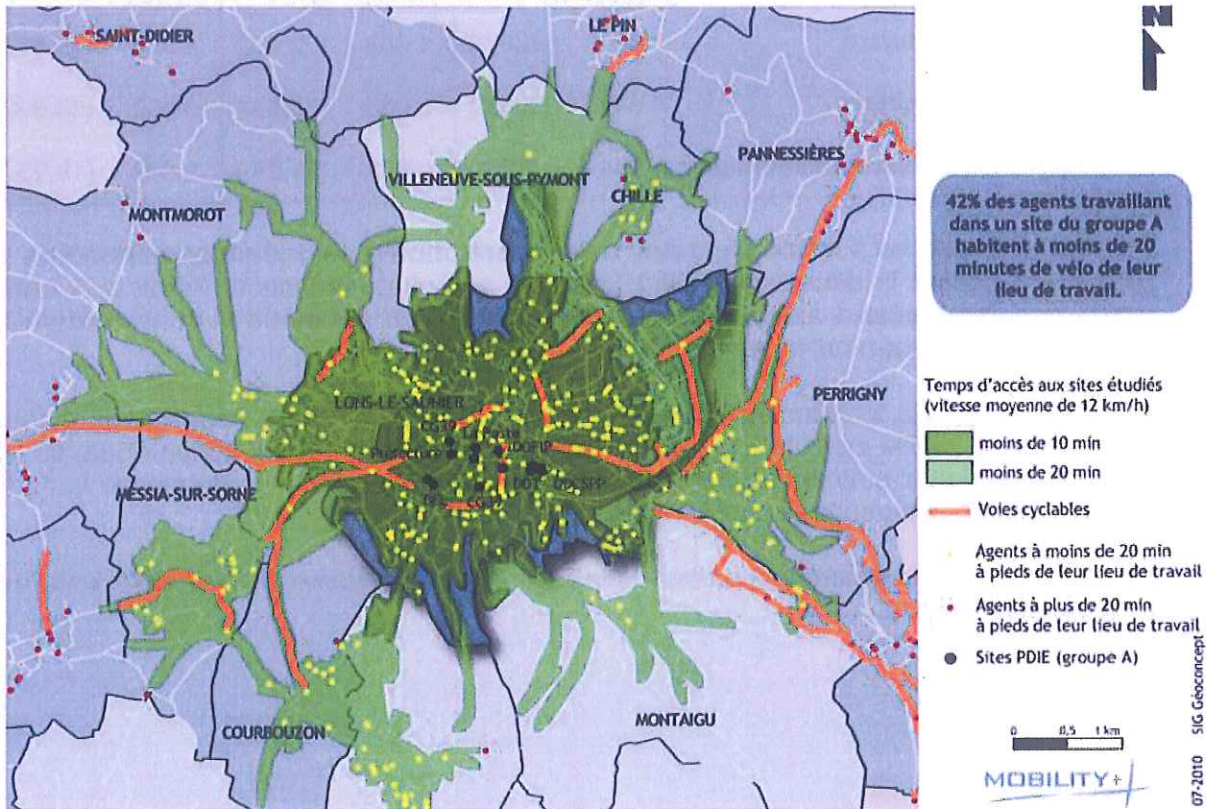
Ces différentes données sont confirmées par le PDIE (Plan de Déplacement Inter Etablissement) mis en place par la CCBL.

L'étude regroupant les principaux établissements de la ville soit 4000 salariés environs montrent la pertinence de promouvoir des alternatives au déplacement voiture individuelle.

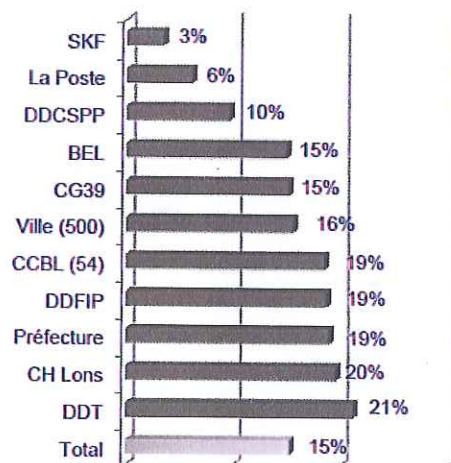
DOMICILIATION DES AGENTS ET SALARIÉS DU PDIE (ECHELLE CCBL)



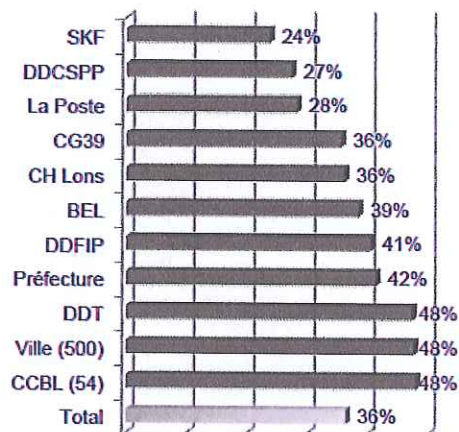
ACCESSIBILITE EN VELO DES SITES DU GROUPE A



% d'agents/salariés à moins de 20 min de marche de leur lieu de travail (à 4km/h)



% d'agents/salariés à moins de 20 min de vélo de leur lieu de travail (à 12km/h)



L'étude du PDIE illustre également la proximité forte pour une moyenne de 15% des salariés situés à moins de 20 minutes à pied de leur lieu de travail principal et pour une moyenne de 36% située à moins de 20 minutes en vélo. Ces données sont à relier aux chapitres suivants décrivant l'état actuel des liaisons douces sur la ville.

3.2. MOTORISATION DES MENAGES

	1990		1999		2007	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Ménages sans voiture	2 122	(25,5%)	1 962	(22,1%)	2 370	(25,4%)
Ménages avec 1 voiture	4 647	(55,8%)	5 036	(56,8%)	5 100	(54,6%)
Ménages avec 2 voitures et/ou plus	1 564	(17,5%)	863	(21,0%)	1 862	(19,9%)

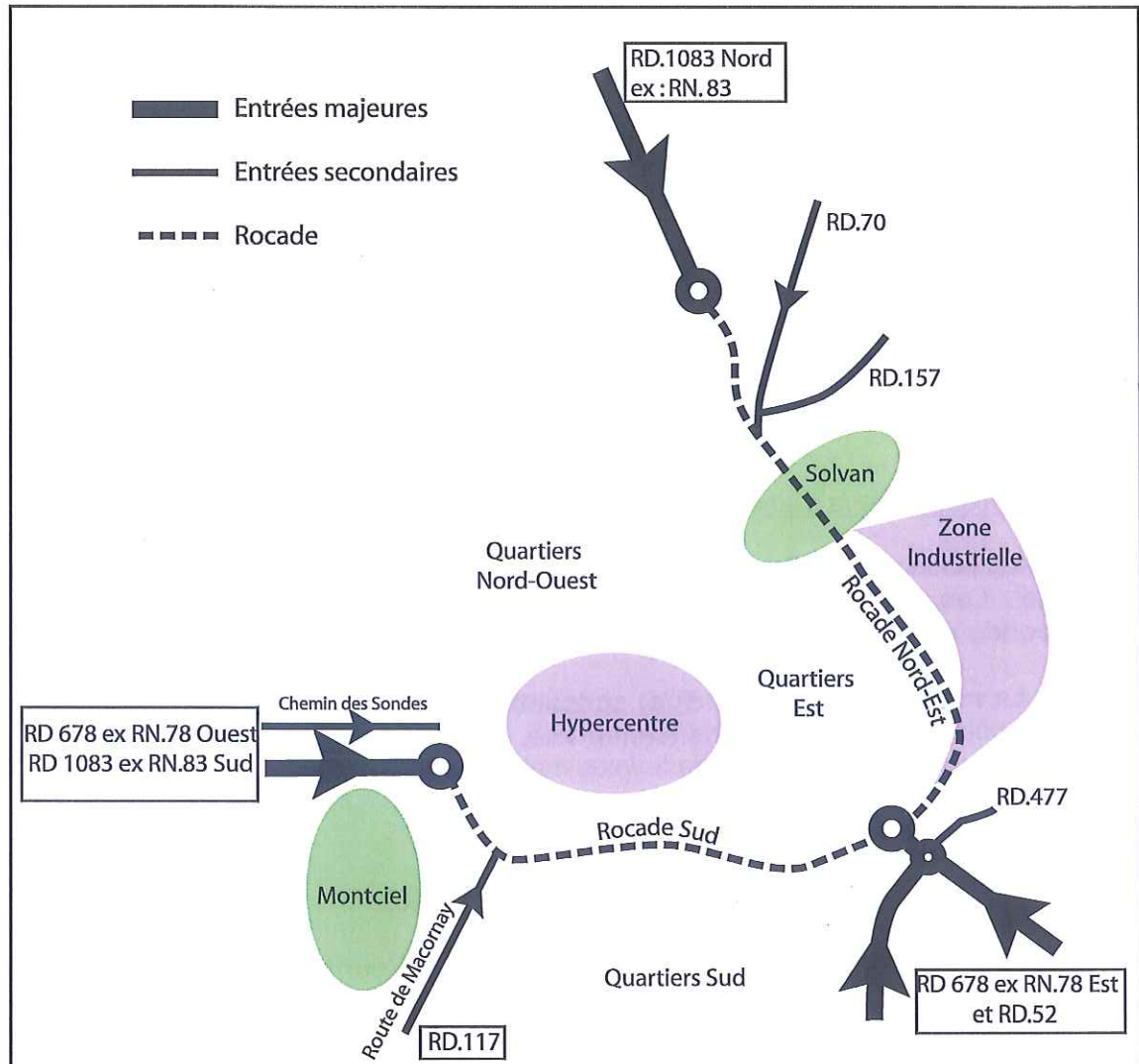
Comme partout en France, le taux de motorisation des ménages lédoniens a progressé durant la décennie 1990-1999. Cela ne doit pas masquer le fait qu'à cette dernière date, encore 1 ménage de résidents sur 5 ne disposait d'aucun véhicule et la même proportion ne disposait que d'une voiture.

De 1999 à 2007, la tendance s'inverse avec un accroissement de la part des ménages sans voiture : 25,4% en 2007 contre 22,1% en 1999. Cela est sans aucun doute lié au changement de la structure démographique au sein de la ville, notamment la forte augmentation des personnes très âgées.

La tendance est également à la baisse de la part des ménages ayant au moins 2 voitures, phénomène nouveau.

3.3. VOIRIE : organisation et fonctionnement

Les principaux accès à la ville



L'accès à la ville de Lons-le-Saunier se fait par trois axes majeurs :

- la RN 83 (Nord), au niveau du rond-point "En Bercaille",
- la RN 78 (Est), au niveau du rond-point aménagé au carrefour de celle-ci avec la rocade (RN 83) et l'avenue Camille Prost. En fait cet accès concentre les flux de trois routes en provenance de l'Est jurassien : la RN 78, les RD 52 et 471,
- la rocade Sud, au niveau de la rue des Salines, qui concentre les flux Ouest (RN 78) et Sud (RN 83) en direction de Lons-le-Saunier.

Trois "voies secondaires" viennent compléter le dispositif principal d'accès à la ville :

- la **RD 70** en provenance de Voiteur, qui vient se greffer sur le diffuseur de la rocade Nord-Est avec la route de Besançon. Les flux de la RD 157 en provenance de Chille viennent converger avec les précédents au niveau de cet accès secondaire à Lons-le-Saunier,
- la **route de Macornay**, qui se greffe sur la rocade Sud dans l'alignement de la rue Saint Désiré,
- le **chemin des Sondes** qui constitue une liaison secondaire avec Montmorot.

S'ils ne doivent pas être négligés, au niveau du schéma de voirie, **les autres accès concentrent des flux nettement moins importants :**

- route de Montaigu,
- accès à la zone industrielle par Perrigny (rue Victor Puiseux),
- accès divers depuis le Nord-Ouest Lédonien.

La hiérarchisation de la trame viaire

La hiérarchisation de la trame viaire lédonienne est illustrée sur le plan de la page suivante¹. **Les flux conduisent à distinguer 4 à 5 catégories de voirie. L'analyse nous conduit à retenir les points les plus importants :**

■ **La rocade (Nord-Est et Sud) concentre tous les flux, qu'elle redistribue** vers les pôles urbains lédoniens (centre-ville, péricentre, zone industrielle de Lons-le-Saunier / Perrigny) à partir de 3 voies majeures :

- la route de Besançon,
- l'avenue Camille Prost,
- la rue du Levant (accès à la zone industrielle).

Au niveau de la partie Sud de la rocade, de nombreux axes secondaires viennent également structurer le trafic urbain, soit par ordre d'importance décroissant du trafic en heure de pointe :

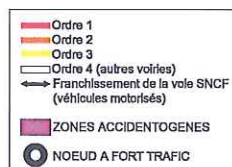
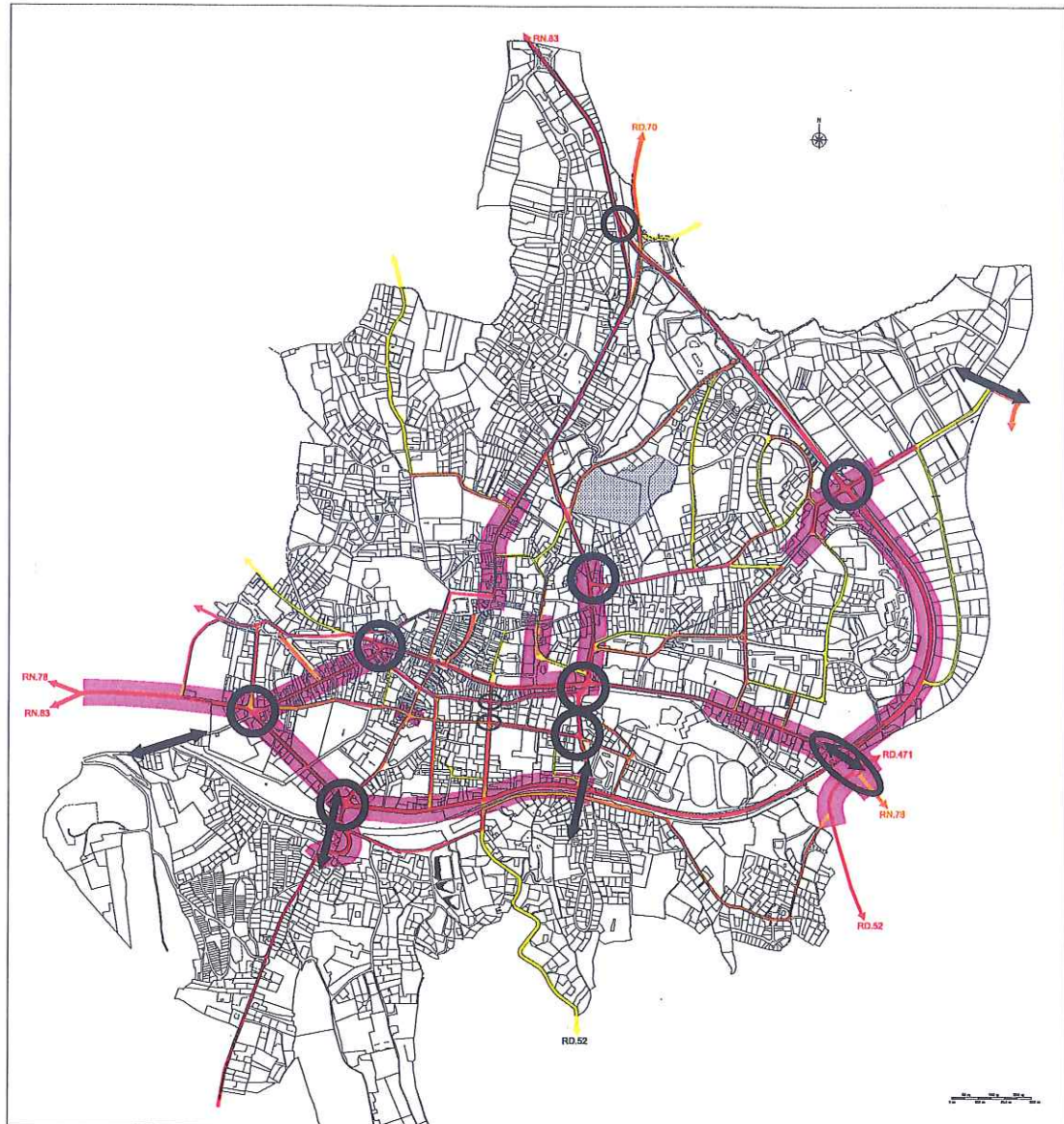
- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| - rue des Salines | |
| - avenue Aristide Briand | } trafic de niveau équivalent |
| - boulevard Alexis Duparchy | |
| - rue Louis Mazier | |
| - rue Saint Désiré | } trafic comparable |
| - avenue du 44ème RI | |
| - rue Rouget de Lisle | |

A noter que pour de multiples raisons, on ne retrouve pas cette logique d'accès secondaires multiples au niveau de la partie Nord-Ouest de la rocade. Seule la partie Nord-Est de l'avenue d'Offenbourg connaît un trafic important, mais les niveaux de trafic mettent en évidence "une coupure" avec l'avenue Pierre Mendès France qui concentre à nouveau des flux importants en direction du centre-ville.

¹ : Il tient compte de la projection des flux à l'échéance 2020 (étude CETE 2003 : complément d'études trafic / contournement Ouest de Lons-le-Saunier).

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LONS-LE-SAUNIER

- Voirie structurante (d'après les flux) -



■ Un axe majeur structure les flux Est-Ouest :

- avenue Camille Prost / carrefour de la Libération - place Charles de Gaulle / flux Est-Ouest : avenue Jean Moulin - rue Jean Jaurès - rue Lecourbe ; flux Ouest-Est : rue E. Monot - avenue Thurel - avenue de la Marseillaise / cours Colbert, chemin des Sondes - rue des Salines.

La partie de **cet axe** qui reçoit les flux Est-Ouest **traverse l'hyper-centre**. Celle qui reçoit les flux Ouest-Est est, quant à elle, tangentielle à l'hyper-centre.

A noter qu'un axe secondaire de moindre importance vient compléter voire délester le précédent. Son trafic est extrêmement variable d'un tronçon à l'autre :

- rue des Ecoles - rue de la Préfecture - rue E. Chapuis - rue L. Rousseau - partie Ouest de la rue du Stade.

■ Deux axes majeurs structurent les flux Nord-Sud :

- route de Besançon - rue G. Trouillot / place P. de Chalon - place de l'Hôtel de Ville / rue Regard / cours Colbert - boulevard A. Dupachy - chemin des Sondes - rue du 1er mars 1962,

- route de Besançon (même origine Nord que le précédent) - rue D. Monnier - avenue P. Seguin / carrefour de la Libération - place Charles de Gaulle / avenue du 44ème RI - avenue du Stade - rue L. Mazier.

Ces axes sont moins en lien direct avec l'hyper-centre, sauf peut-être la partie "place de l'Hôtel de Ville - rue Regard" du premier axe cité.

Ils sont complétés par les diverses pénétrantes donnant accès au centre-ville depuis la rocade Sud : avenue Aristide Briand, rue Saint Désiré, rue Rouget de Lisle.

Les principaux noeuds de circulation

Les éléments d'analyse qui précèdent conduisent à identifier **une douzaine de noeuds routiers à fort trafic** :

■ Au niveau de la rocade (Nord-Est, Sud) :

- RN 83 / route de Besançon,
- boulevard de l'Europe - boulevard T. Vernier / rue du Levant - avenue d'Offenbourg,
- boulevard T. Vernier - boulevard de Lattre de Tassigny / RN 78 - avenue Camille Prost,
- boulevard Gambetta - boulevard Jules Ferry / route de Maconnay - rue Saint Désiré,
- boulevard J. Ferry / rue des Salines / boulevard A. Duparchy / avenue de Montciel.

■ Au niveau de la voirie de desserte interne :

- carrefour de la Libération - place Charles de Gaulle,
- avenue P. Seguin / avenue P. Mendes France,
- cours Colbert - rue Regard / rue Lecourbe / rue J. Bury,
- chemin des Sondes - cours Colbert / boulevard Duparchy,
- avenue du 44ème RI / rue L. Rousseau - avenue du Stade.

Il convient d'y adjoindre l'ensemble des carrefours entre les axes majeurs Est-Ouest et les pénétrantes Sud depuis la rocade en particulier :

- avenue Aristide Briand / avenue Thurel,
- rue Rouget de Lisle / avenue Thurel - avenue de la Marseillaise
/ rue Jean Jaurès - avenue Jean Moulin.

La saturation du réseau

La projection du trafic 2020, après mise en place du contournement Ouest - sans autres modifications importantes du réseau actuel - met en évidence différents secteurs de saturation aux heures de pointes : **8 tronçons.**

■ Flux Est-Ouest dominants :

- rocade Sud depuis l'avenue du 44ème RI, jusqu'en limite inter-communale et au-delà,
- RN 78 entre les ronds-points de Perrigny,
- quasi-totalité de l'axe Ouest-Est majeur constitué de la rue E. Monnot, l'avenue Thurel, l'avenue de la Marseillaise et le tronçon de l'avenue Camille Prost proche du carrefour de la Libération,
- rue Jean Jaurès,
- accessoirement chemin des Sondes et secteur de l'Hôtel de Ville (place de l'Hôtel de Ville - place P. de Chalon).

■ Flux Nord-Sud :

- RN 83, au Nord du diffuseur avec la route de Besançon,
- avenue du 44ème RI, en particulier de la place C. de Gaulle à la rue F. Bussenet,
- accessoirement un très faible linéaire de la rue des Cordeliers, au niveau de l'accès à la rue Pasteur.

Les zones accidentogènes

L'accidentologie est indissociable du trafic et des zones de conflit entre flux et catégories d'usagers. Il en ressort des zones accidentogènes **essentiellement situées sur les principaux axes structurants, en particulier la rocade, au niveau des noeuds majeurs d'articulation de ces axes :**

- rocade Nord-Ouest, du carrefour avec la rue du Levant et l'avenue d'Offenbourg jusqu'au carrefour avec la RN 78. Le début des pénétrantes vers le "centre-ville" depuis ces carrefours est également accidentogène : avenue d'Offenbourg et C. Prost,
- rocade Sud depuis la partie moyenne du boulevard de Lattre de Tassigny jusqu'en limite Ouest de la commune,
- avenue de la Libération - place Charles de Gaulle et tronçon des axes majeurs qui se greffent sur ce noeud lui-même majeur,
- rue des Salines,
- pénétrantes Nord depuis la route de Besançon au niveau de la rue G. Trouillot,
- carrefour Aristide Briand / rue E. Chapuis - rue de la Préfecture.

Le stationnement

Deux problématiques de stationnement méritent d'être distinguées :

■ **Le stationnement dans les zones périphériques :**

Il **ne pose pas de problèmes particuliers**, même à proximité des équipements générateurs de flux et les quartiers à plus forte densité.

■ **Le stationnement de centre-ville et de dissuasion d'accès au centre-ville :**

Dans ce domaine la municipalité de Lons-le-Saunier a mis en place une politique d'investissement et de gestion très volontariste au cours des dix dernières années. Cette politique basée sur un accroissement important de la capacité de stationnement dans des parkings de centre-ville et de dissuasion situés à proximité immédiate de l'hyper-centre et des principaux équipements générateurs de flux, conduit aujourd'hui à une situation enviable par bien des villes moyennes : l'offre est importante (2 600 places au sein des 24 parkings d'accès au centre-ville, auxquelles il faut ajouter le stationnement de voirie). De plus, l'offre adaptée aux personnes handicapées est supérieure à ce que prévoit la loi.

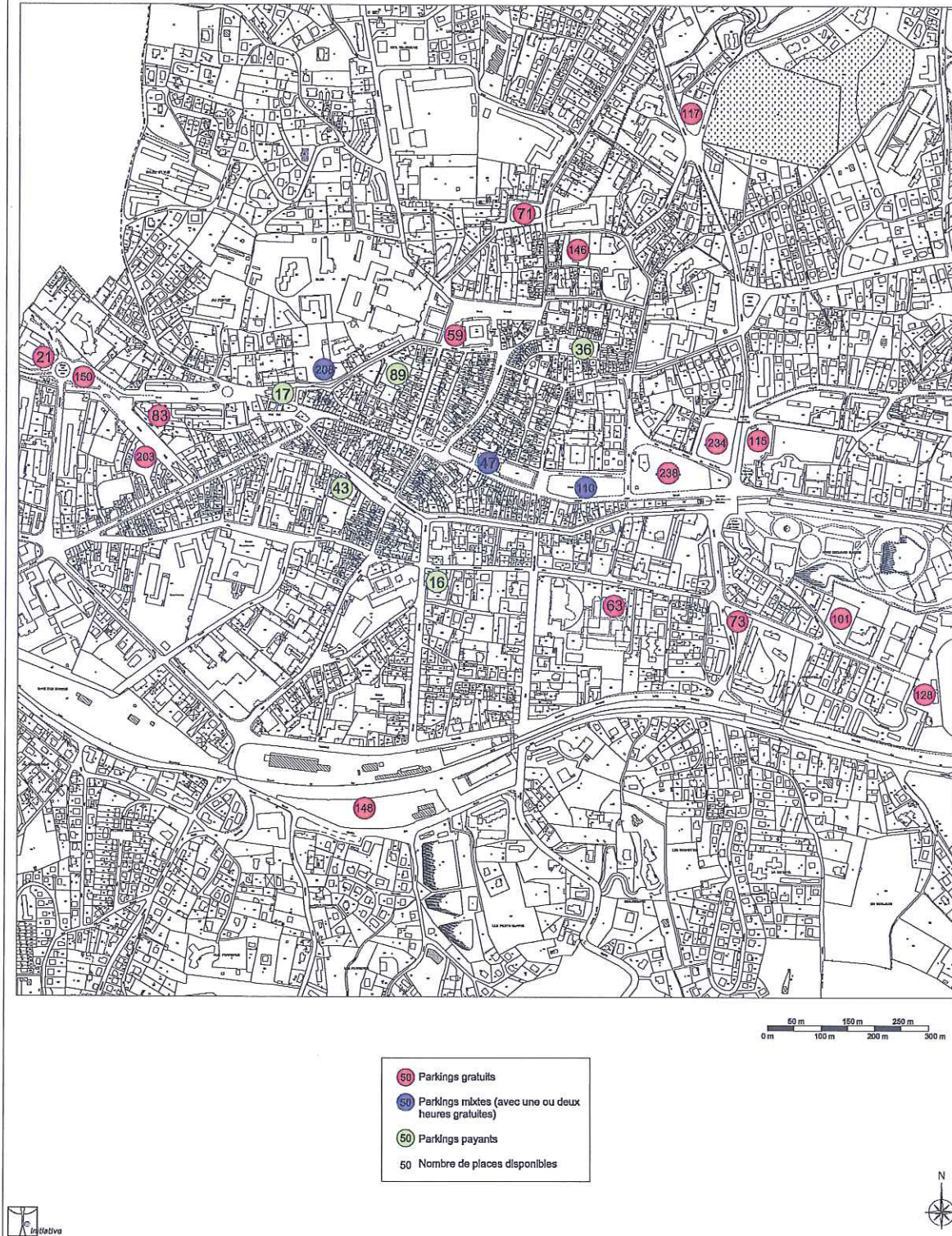
Le plan qui suit matérialise l'offre de stationnement du centre-ville.

L'étude en cours sur le PDIE confirme les problématiques précédentes avec des données plus spécifiques pour les établissements publics ou privés intégrés à l'étude :

- Des possibilités de stationnement nombreuses dans la majorité des structures, excepté en centre-ville.
- Une absence de stationnement vélo dans plusieurs structures.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LONS- LE-SAUNIER

- Parkings publics : Centre ville et dissuasion -



L'impact du contournement Ouest de l'agglomération lédonienne

Le contournement Ouest de l'agglomération **ne touche pas directement le ban communal** de la ville de Lons-le-Saunier. **Il se limite donc à y modifier les flux** de circulation.

Il y aura pour principaux effets :

- **la limitation de l'accroissement des flux sur la rocade** (Nord-Est et Sud) et, par voie de conséquence, les pénétrantes vers les principaux pôles de la ville qui viennent s'y greffer,
- **la diminution du trafic poids lourds sur la rocade Sud.**

De fait, au vu des simulations du trafic 2020, il s'avère que **le contournement ne changera pas fondamentalement le trafic actuel sur la rocade Sud - et par conséquent le fonctionnement - des principales infrastructures routières de la ville.** Les trafics projetés sur la rocade de Lons-le-Saunier en 2020 corroborent cette analyse :

	<i>Trafic actuel</i>	<i>Trafic 2020 avec contournement</i>
Rocade Nord-Est	13 500 véh. / jour	16 850 véh. / jour
Rocade Sud (secteur gare)	19 150 véh. / jour	19 750 véh. / jour

Par contre, le trafic de la rocade Nord-Est est appelé à s'accroître de l'ordre de 25% à l'échéance 2020.

Il s'avère donc que seuls des travaux complémentaires au contournement sont à même de modifier significativement le trafic routier actuel de la ville de Lons-le-Saunier.

Les projets susceptibles de modifier significativement les trafics :

La création d'un nouvel hôpital dans l'agglomération est le projet qui modifiera le plus les flux de circulation au niveau de la ville de Lons-le-Saunier : reports des flux générés par cet équipement très structurant vers le nouveau site d'implantation (études en cours). Quel que soit ce site, **il devrait très significativement réduire les flux en direction du centre-ville, tout comme les besoins propres de stationnement en frange Nord de l'hyper-centre.**

Dans le même secteur, le projet de délocalisation des musées dans les locaux de l'Hôtel Dieu, **aura l'effet inverse.** Il générera des besoins de stationnement spécifiques, **mais son impact sera très limité** au niveau des flux de circulation, contrairement à "la délocalisation" de certains services de l'hôpital.

À noter enfin, que le développement des emplois à l'Ouest de l'agglomération ne fera que progressivement renforcer les flux sur l'ensemble des voies reliant Lons-le-Saunier à Montmorot.

3.4. LIAISONS DOUCES

Les liaisons cyclables

Actuellement **environ 3 km de voies urbaines sont aménagées pour faciliter les déplacements des deux routes** (non motorisés). Ils concernent 7 voies différentes, 3 d'entre elles matérialisent un seul et même itinéraire :

- **avenue C. Prost / rond-point de Perrigny / boulevard T. Vernier / rue des Barannes :**

La partie comprise entre le carrefour de la Libération et l'intersection avec le chemin de la Guiche est aménagée en bande cyclable montante, au-delà de cette intersection, il s'agit d'une piste bi-directionnelle. **Cet itinéraire** aménagé par tronçons successifs lors de travaux de voirie **est le plus long de la ville** : environ 1 300 m,

- **rue R. Schuman :**

Cet itinéraire (600 m environ) déjà ancien va de l'intersection avec la rue Simone Weil jusqu'au parking du centre nautique. Il est bi-directionnel : piste cyclable dans un sens, bande cyclable dans l'autre sens,

- **rue Rouget de Lisle :**

Il s'agit d'un aménagement unidirectionnel (300 m environ) récent entre le boulevard Gambetta et la rue E. Chapuis : bande cyclable montante,

- **rue Regard :**

Il s'agit également d'un aménagement unidirectionnel récent (250 m environ) : bande cyclable montante,

- **rue du Levant :**

Il s'agit encore d'un aménagement unidirectionnel récent (700 m environ : bande cyclable).

Du fait des discontinuités entre itinéraires, on ne peut pas encore parler de réel réseau cyclable urbain.

Il y a 5 ans, une douzaine de supports vélos ont également été installés en ville et une "zone trente" a été instituée au centre-ville.

Au cours des dix dernières années, deux études spécifiques aux liaisons cyclables de l'agglomération **ont été réalisées :**

- **1995 : Projet de schéma directeur** deux roues légers de l'agglomération de Lons-le-Saunier / **District** du Bassin Lédonien / SESIRT Lyon.

Cette étude a débouché sur un projet de trame cyclable pour l'agglomération, dans une logique d'articulation avec les itinéraires de la région lédonienne. Elle précise la trame du réseau strictement Lédonien, contrairement à l'étude communautaire de 2005.

- **2005 : Etude des voies ferrées du bassin de Lons / CCBL / ALKHOS.**

Elle cible les anciennes voies ferrées et privilégie la trame des véloroutes voies vertes au sein de l'espace communautaire, hors ville de

Lons-le-Saunier du fait de la complexité de la problématique opérationnelle.

Ces deux études constituent aujourd'hui la base des réflexions en cours pour développer le réseau cyclable de la région de Lons-le-Saunier. A noter qu'à l'échelon local, cette réflexion associe de nombreux partenaires : Syndicat Mixte du SCOT, Communauté de Communes du Bassin de Lons-le-Saunier, Ville de Lons-le-Saunier et autres communes, association "Vélo qui rit", sans compter l'Etat et le Département.

Le plan de la page suivante illustre ce que pourrait être, à terme, le réseau cyclable de la ville de Lons-le-Saunier, en référence aux études réalisées et de la réflexion en cours.

Quoi qu'il en soit, **plusieurs enjeux semblent se dessiner** dans ce domaine :

■ **La mise en continuité des principaux itinéraires d'intérêt supra-communal :**

- . vélo-routes (2) de Lons-le-Saunier à Louhans et à Saint Jean de Losne,
- vélo-route de Lons-le-Saunier au Haut-Jura (Champagnole),
- voie verte d'intérêt communautaire empruntant notamment l'ancienne voie du Tacot,
- voie verte d'intérêt départemental en direction de Voiteur, Poligny, Arbois,....

Une double logique est susceptible de prévaloir dans cette mise en continuité :

- . **desserte par le centre-ville,**
- . **desserte la plus directe et la plus lisible possible.**

■ **L'aménagement progressif des itinéraires permettant de desservir les principaux équipements publics et les principaux pôles urbains depuis les différents quartiers** : établissements d'enseignement, de loisirs ; centre-ville ; zone industrielle.

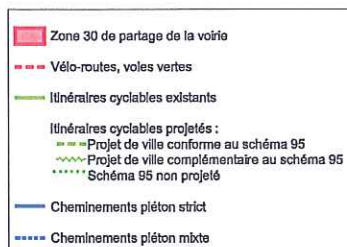
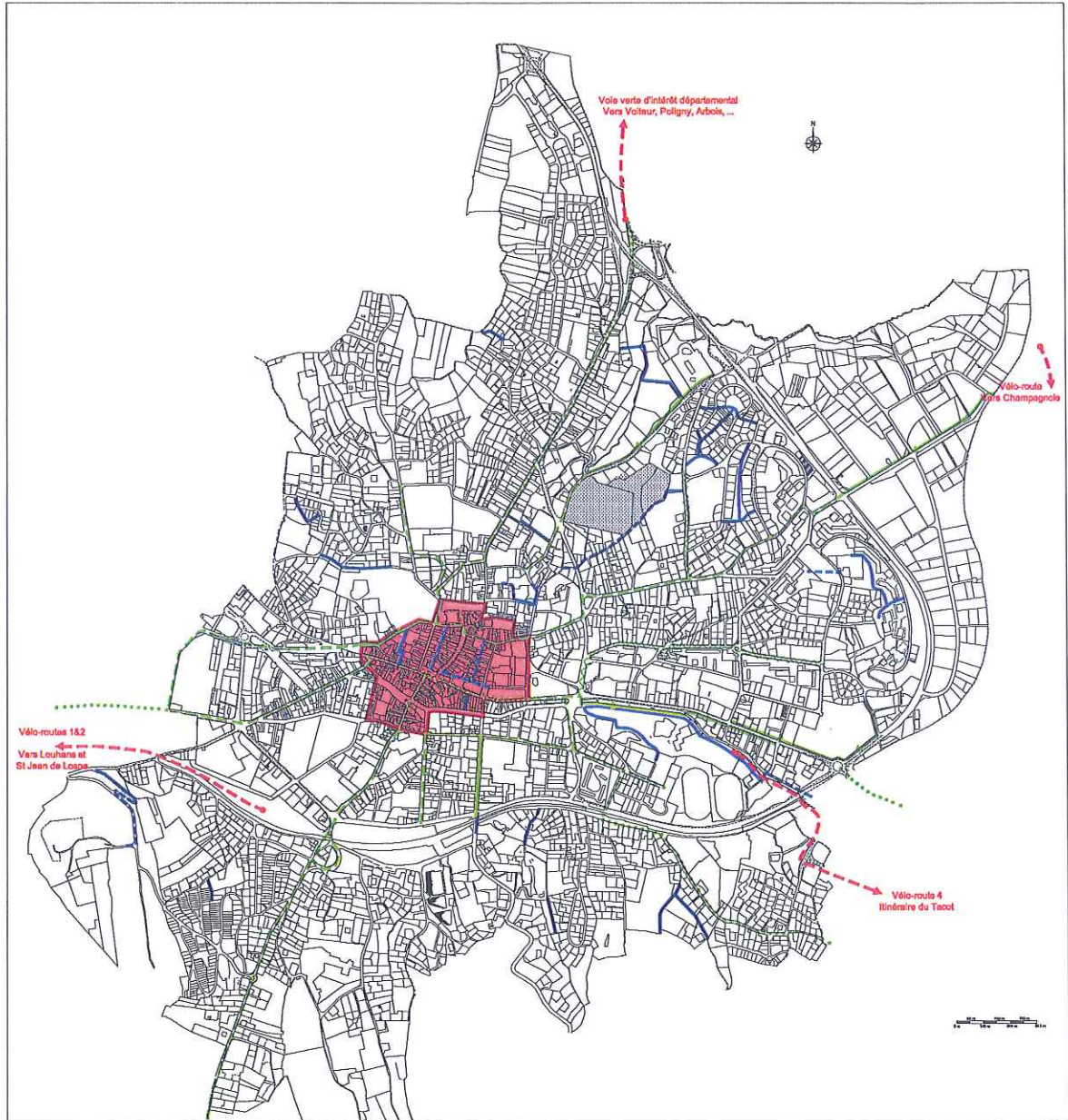
A ce niveau, **la sécurisation des itinéraires est essentielle.** Elle limite sans aucun doute **la possibilité d'aménager certains itinéraires** figurant au plan de la page suivante, mais très fréquentés par les automobilistes, sauf à prévoir des aménagements particulièrement lourds, donc onéreux : cela peut être illustré par la route de Macornay.

Par ailleurs, **la topographie lédonienne est également une contrainte** à ne pas négliger.

La ville de Lons le Saunier, dans le cadre de ses participations à la prise en compte de la réduction des taux de CO², a conscience de ce phénomène et a mis en place une subvention de 15% à l'achat de vélo à assistance électrique.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LONS-LE-SAUNIER

- Liaisons douces -



Les cheminements piétons

Une dizaine de cheminements réservés aux piétons sont identifiables au niveau de la ville. Ils sont cartographiés à la page précédente.

Quelques cheminements mixtes viennent renforcer ce dispositif de liaisons douces qui ne forme pas réellement une trame urbaine mais privilégie plutôt un bon fonctionnement des quartiers, ou parfois inter-quartiers : facilité d'accès aux principaux équipements structurants de proximité, notamment scolaire et de loisirs.

Les principaux cheminements identifiés sont les suivants :

- Parc Edouard Guenon. A noter qu'en plus de sa vocation d'espace de détente et de convivialité, il met en liaison le centre-ville avec le stade, le secteur de la Guiche et, même au-delà, les Perosey.
- Chemin piéton du Malpertuis, créé récemment, il permet aux gens des quartiers des Pendants et des Princières d'accéder facilement au complexe de loisirs du Solvan.
- Divers cheminements "Marjorie Nord" : Pergaud / Square E. Faure et collège Saint Exupéry, Ripley / collège Saint Exupéry.
- Divers "Marjorie Sud", en particulier liaison piétonne partie centrale du quartier / Maison commune et groupe scolaire F. Rollet.
- Cheminement "Soleil et vue" / hôpital.
- Cheminement avenue Montciel / maison diocésaine. Cet itinéraire devient mixte au-delà pour accéder à la zone de loisirs de Montciel.
- Cheminements internes au quartier des Rochettes : des secteurs résidentiels en direction de la rue des Rochettes. A noter que la continuité de ces itinéraires n'est pas toujours assurée.
- Divers cheminements de courte distance internes aux quartiers (En Chaudon, Richebourg) et en centre-ville (Théâtre / avenue de la Marseillaise, ZAC "Regard",...).

On retiendra également que la liaison mixte centre-ville, complexe scolaire Ragmey par la rue Victor Lorrain et le chemin Rougin est un itinéraire très utilisé par les élèves.

3.5. TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS

L'année 2006 marque un changement important dans l'organisation des transports urbains lédoniens :

- **transfert de compétence à la Communauté de Communes** du Bassin Lédonien (CCBL) qui devient donc l'Autorité Organisatrice des Transports,
- **signature d'une nouvelle** Délégation de Service Public (DSP) qui engage ses partenaires jusqu'en fin 2010, **avec** changement de prestataire et **profonde restructuration du réseau de bus.**

La nouvelle desserte urbaine est illustrée sur le schéma page ci-après.

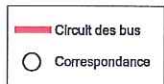
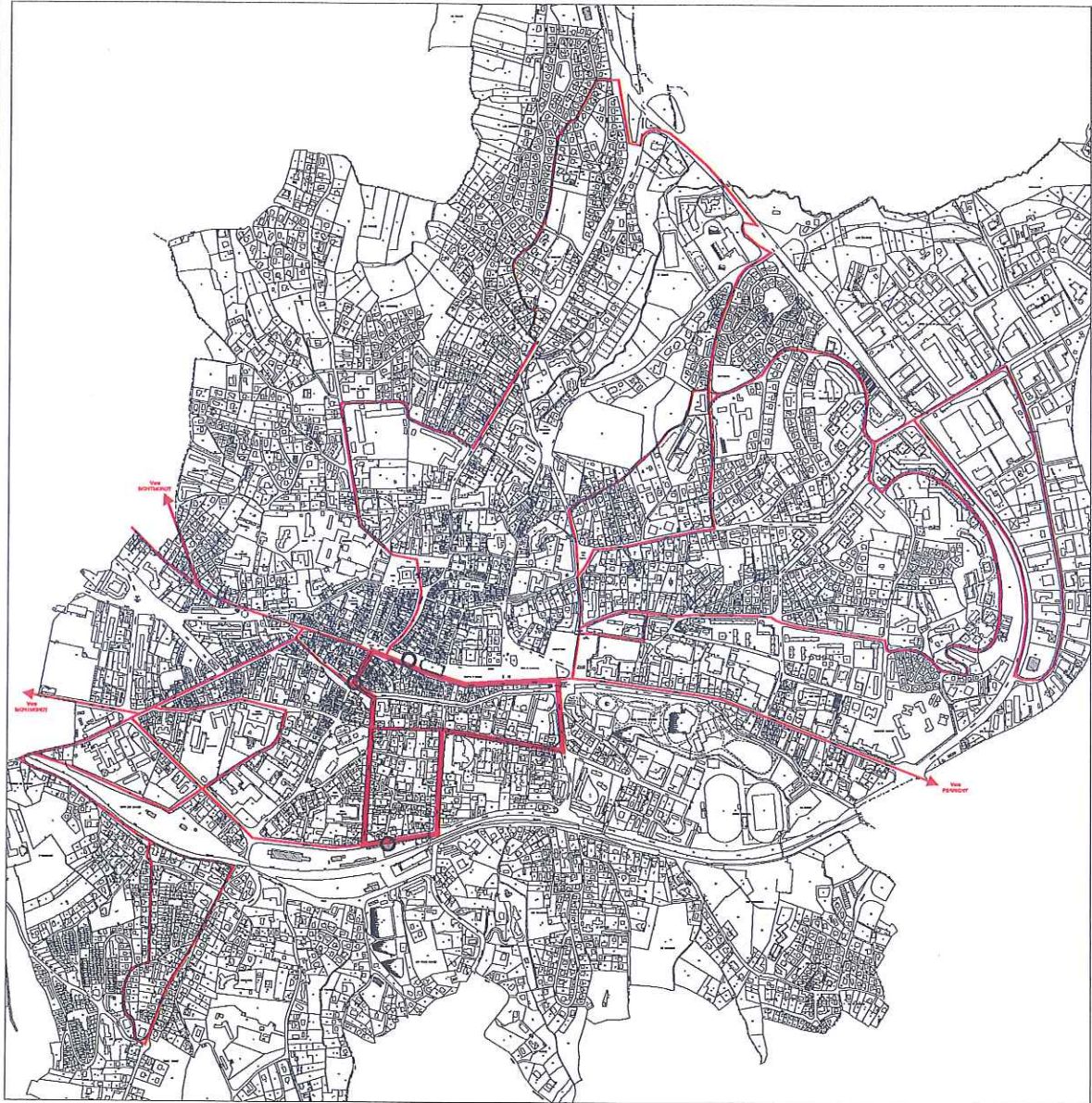
Associé au système de transports à la demande des quartiers "Soleil et Vue", "Rochettes" et des autres communes de la CCBL, **le nouveau réseau de lignes régulières permet une bonne desserte de la ville** de Lons-le-Saunier **et, désormais, de l'agglomération toute entière.**

Les principales évolutions du réseau suite à la nouvelle DSP sont les suivantes :

- doublement des lignes régulières et adaptation des horaires aux besoins spécifiques (desserte scolaire, gestion des heures de pointes,...),
- extension des lignes régulières aux deux principales communes de l'unité urbaine : Montmorot (dont zones commerciales) et Perrigny (à certaines heures),
- **mise en place d'une réelle desserte dans le secteur Nord-Est** de la ville compris entre les anciennes lignes 1 et 2 : entre la route de Besançon et les quartiers Mouillères - Marjorie,
- **amélioration de la desserte du secteur gare qui, de plus, vient s'intégrer dans le noeud "d'interconnexion" des lignes du centre-ville. Cela conforte énormément le rôle intermodal de la gare**, en appui au développement des capacités de stationnement dans le secteur gare,
- **suppression de la desserte régulière du quartier des Rochettes** (maintenant desservi par les transports à la demande) **et de la liaison "Les Perosey" - "route de Macornay"**, au Sud de la ligne SNCF.
A noter que **l'urbanisation future du quartier des Rochettes est susceptible de conduire à une nouvelle adaptation du réseau dans ce secteur.**
- **suppression de la desserte du quartier du stade et de l'Argentelle.**

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LONS- LE-SAUNIER

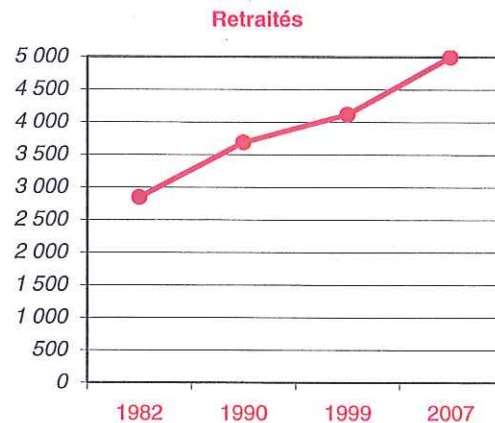
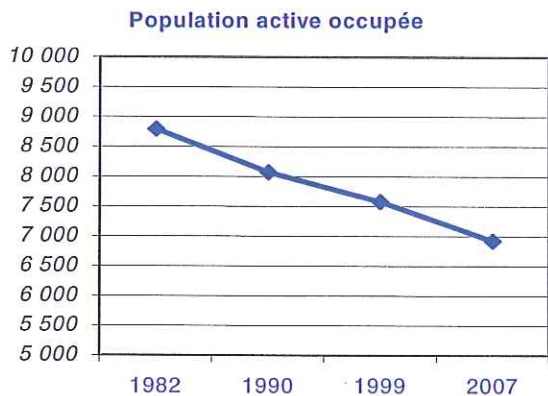
- Réseau de bus -



4 EMPLOIS - ACTIVITES

4.1. EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE

	1982	1990	1999	2007
Population active totale (% population totale)	9 481 (43,3%)	8 912 (44,2%)	8 502 (42,6%)	7 980 (42,1%)
	- 569 (- 0,77%/an)	- 410 (- 0,52%/an)	- 522 (- 0,80%/an)	
Taux d'activités des 20 - 59 ans	82,2	83,2	83,9	NR
Population active occupée (% population totale)	8 788 (40,1%)	8 070 (40,1%)	7 576 (37,9%)	6 920 (36,5%)
	- 718 (- 1,06%/an)	- 494 (- 0,70%/an)	- 656 (- 1,15%/an)	
Retraités (% population totale)	2 844 (13%)	3 684 (18,3%)	4 116 (20,6%)	4 922 (26,3%)
	+ 840 (+ 3,29%/an)	+ 432 (+ 1,24%/an)	+ 876 (+ 2,49%/an)	
Chômeurs	656	842	926	1 060
	+ 186 (+ 3,17%/an)	+ 84 (+ 1,06%/an)	+ 134 (+ 1,74%/an)	



L'évolution de la population active lédonienne suit la même tendance régressive que celle de l'ensemble de la population, avec toutefois un rythme de diminution plus marqué, en particulier pour la population active ayant un emploi. Au même titre que ce que l'on a observé pour l'évolution démographique globale, la situation s'améliore significativement lors de la décennie 1990 par rapport à la précédente. Malheureusement, la situation se dégrade à nouveau de façon sensible lors de la décennie 2000.

A noter qu'en 1999, le poids de la population active dans la population totale a diminué pour la première fois.

Les taux d'activités lédoniens sont importants et tendent à stagner aux environs de 84%, c'est à dire au niveau de la moyenne départementale qui a rejoint le taux Lédonien au cours de décennie 1990.

Quant à l'accroissement du nombre des retraités, particulièrement conséquent sur la période 1982-1990 (+ 3,29% / an, contre 2,4% dans le Jura) il s'est aligné sur l'évolution départementale moyenne de 1990 à 1999 (+ 1,24% / an contre 1,29% dans le Jura). Tendence confirmée de 1999 à 2007, avec un accroissement sensible des retraites par rapport à la décennie précédente.

4.2. REPARTITION DE LA POPULATION PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

	1990		1999		2007	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agriculteurs, exploitants	4		16		20	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	524		464		374	
Sous-total non-salariés	528	6,1%	480	5,6%	394	4,9%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	832	9,6%	896	10,5%	990	12,4%
Professions intermédiaires	1 784	20,7%	1 836	21,6%	1 843	23,1%
Employés	2 884	33,4%	2 820	33,2%	2 532	31,8%
Ouvriers	2 616	30,2%	2 472	29,1%	2 207	27,7%

La structure socio-démographique lédonienne 2007 se caractérise par :

- son juste équilibre :

- . équilibre entre ouvriers et employés, c'est à dire actifs des **activités productives et de services**,
- . relativement bonne mixité entre les différentes **positions sociales** : modestes, intermédiaires, aisées,

- sa relative stabilité depuis 1990 : "résistance" à la forte croissance des employés et professions intermédiaires ; et à la réduction des ouvriers ; souvent constatée au niveau des villes moyennes.

4.3. EVOLUTION DE L'EMPLOI

	1990		1999		2007
Emploi total	13 784 (100%)	+ 923 (+ 0,72%/an)	14 707 (100%)	+ 910 (+ 0,77%/an)	15 617
Emploi féminin	7 028 (51,2%)	+ 691 (+ 1,05%/an)	7 719 (52,5%)	+ 836	8 555
Emploi salarié	12 870 (93,8%)	+ 661 (+ 0,56%/an)	13 531 (92,0%)	+ 751 (+ 0,69%/an)	14 282
Emploi salarié à temps partiel	2 080 (15,2%)	+ 908 (+ 4,10%/an)	2 988 (20,3%)	NR	NR
Agriculture	0,45%		0,80%		0,50%
Industrie	17,1%		13,5%		13,1%
Construction et génie civil	3,5%		3,3%		4,8%
Tertiaire	78,8%		82,4%		82,5%

Si l'on se réfère aux RGP de 1999 puis 2007, l'évolution de **l'emploi sur la ville de Lons-le-Saunier a progressé de façon sensible** tout au long de cette période de référence : **+ 0,72% l'an au cours de la décennie 1990, + 0,77% l'an au cours de la période 1999-2007, contrairement à ce que l'on peut observer au niveau de nombreuses villes moyennes. Cette progression est bien supérieure à la moyenne jurassienne : 0,17% / an de 1990 à 1999 ; + 0,47% de 1999 à 2007.**

L'évolution de l'emploi des grands secteurs d'activités est conforme aux tendances régionale et nationale, à savoir :

- diminution de **l'emploi industriel : - 2,5% l'an** de 1990 à 1999, ce qui correspond à la **perte d'une cinquantaine d'emplois / an** ; - 0,13% l'an de 1999 à 2007, ce qui indique une stabilisation de l'emploi sur la période récente,

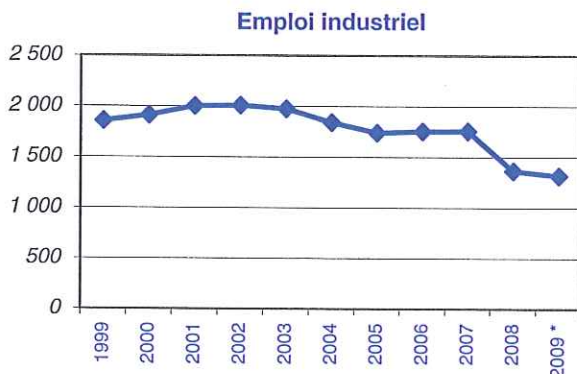
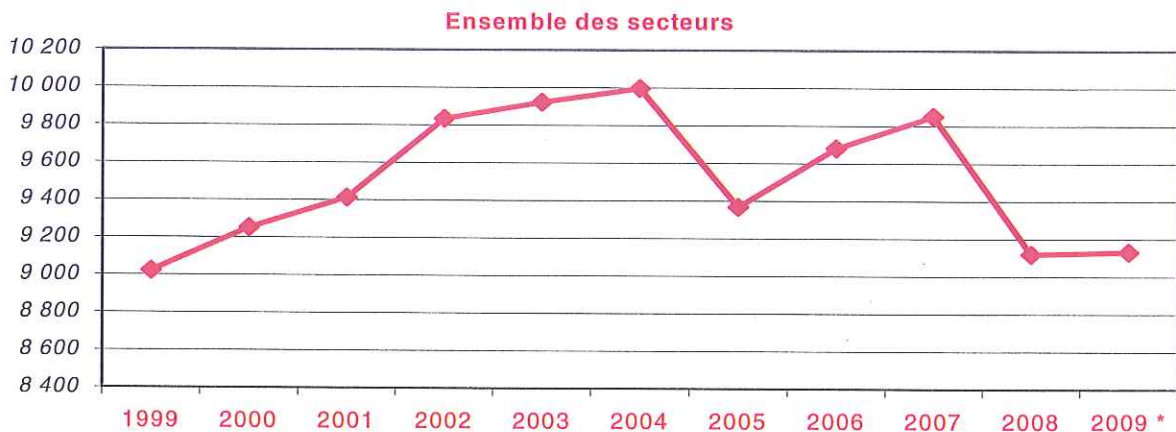
- augmentation de **l'emploi tertiaire : + 0,68% l'an** de 1990 à 1999, ce qui correspond à **environ 75 nouveaux emplois / an** ; + 1,30% l'an de 1999 à 2007.

Ainsi, il apparaît que "la tertiarisation" de l'emploi Lédonien s'est nettement amplifiée au cours de la décennie 1990, pour atteindre un taux d'emploi tertiaire de 82,4% en 1999, taux ensuite figé à ce niveau jusqu'en 2007 malgré la progression du nombre des emplois dans ce secteur d'activités.

L'analyse de l'évolution de l'emploi salarié, qui représente plus de 90% de l'emploi total, permet d'évaluer les tendances récentes de l'emploi Lédonien. Toutefois, les chiffres ne sont présentés que pour les années de la période de référence utilisée lors des études préliminaires du P.L.U. : 1999-2004.

	Ensemble des secteurs	Agriculture et sylviculture	Industrie	BTP	Tertiaire	
					Ensemble	Commerce
1999	9 021	8	1 855	422	6 736	1 766
2000	9 251	9	1 910	469	6 863	1 756
2001	9 412	9	2 001	526	6 876	1 722
2002	9 834	9	2 007	491	7 327	1 762
2003	9 923	7	1 974	470	7 472	1 781
2004	9 997	6	1 840	524	7 594	1 702
2005	9 367	3	1 739	632	6 993	1 724
2006	9 680	2	1 753	730	7 195	1 735
2007	9 850	2	1 755	755	7 338	1 743
2008	9 119	2	1 364	688	7 065	1 707
2009 *	9 131	1	1 315	639	7 176	1 842

* : 2009 données provisoires.



Depuis le RGP de 1999, le mouvement de création d'emplois sur la ville de Lons-le-Saunier s'est donc encore renforcé : taux d'accroissement de l'emploi salarié de 2,11% de 1999 à 2004, date qui marque la fin de la dynamique continue.

A partir de cette date, l'emploi salarié total s'est globalement maintenu jusqu'en 2007, avec toutefois un affaiblissement notable en 2005. La crise de 2008 a ensuite ramené l'emploi salarié à son niveau de 2000.

Sur cette période, **la vitesse d'accroissement de l'emploi tertiaire s'amplifie encore** (+ 2,36% / an) et l'emploi industriel progresse même légèrement du fait de sa dynamique 1999-2002 qui s'inverse toutefois après cette date.

4.4. LA CONSTRUCTION A VOCATION AUTRE QU'HABITATION

La construction à vocation autre qu'habitation intègre à la fois des locaux d'activité privés et des équipements publics.

Les surfaces hors oeuvre nette construites à Lons-le-Saunier au cours de 1990 à 2008 sont synthétisées ci-après.

La période décennale 1996-2005 est la période de référence utilisée dans les études préliminaires du P.L.U., servant ainsi de base à la prospective.

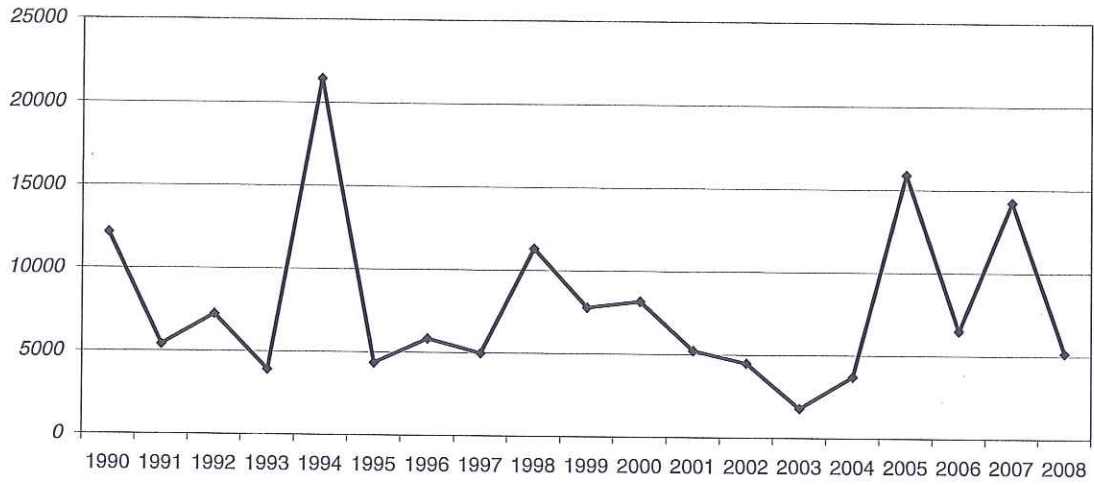
Les années 2006 à 2008 sont fournies à titre d'actualisation des précédentes.

	Ensemble des locaux	Industrie		Commerces	Bureaux	Autres (1)
		total	stockage			
1990 (pour mémoire)	12143	5341		2094	1188	2586
1991	5 407	1 713		109	2 681	904
1992	7 232	284		941	679	5 328
1993	3 915	0		137	0	3 504
1994	21 443	1 105		1 863	744	11 731
1995	4 361	4 361		0	0	0
Moyenne annuelle 1991-1995	8 472	1 493		610	821	4 293
1996	5 825	1 605	242	60	74	4 086
1997	4 980	997	0	200	863	2 920
1998	11 304	7 775	5 507	927	1 895	707
1999	7 779	478	214	1 236	144	5 897
2000	8 160	708	385	97	3 239	4 024
Moyenne annuelle 1995-2000	7 610	2 313	1 270	504	1 243	3 527
2001	5 219	813		2 541	1 301	564
2002	4 478	494		1 150	601	2 233
2003	1 781	1 608		NS	21	150
2004	3 694	3 058		NS	479	156
2005	15 886	366		899	2 697	11 653
Moyenne annuelle 2001-2005	6 212	1 268		918	1 020	2 951
Moyenne annuelle 1996-2005	6 911	1 790		711	1 131	3 239
2006	6 492	0	235	130	728	5 399
2007	14 239	1 156	399	6 994	3 077	2 850
2008	5 159	738	0	44	0	4 377
Moyenne annuelle 2006-2008	8 630	631	211	2 389	1 268	4 209

(1) : Il s'agit essentiellement d'équipements publics.

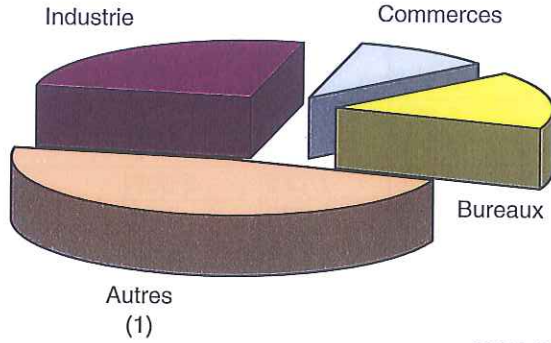
* : Les surfaces sont exprimées en m².

Ensemble des locaux

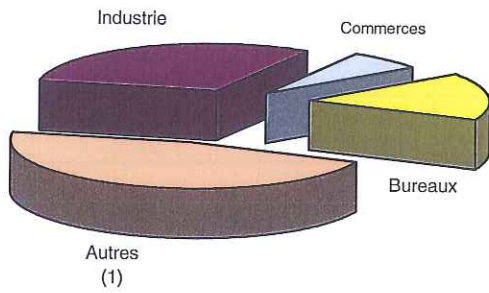


Répartition de la construction / vocation de base

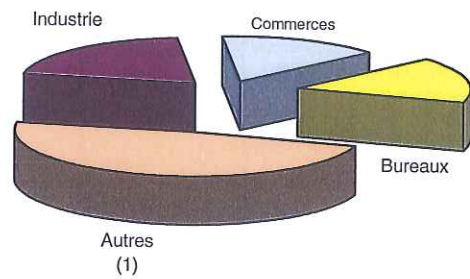
1996-2005



1996-2000



2001-2005



La construction moyenne annuelle 1996-2005 est de l'ordre de 7 000 m² de SHON, répartie comme suit :

- **industrie** : **1 800 m²**, soit **26%** de la construction totale autre qu'habitation,
- **commerce** : **710 m²**, soit **10%** de la construction totale autre qu'habitation,
- **bureaux**
(si usage de services) : **1 100 m²**, soit **16%** de la construction totale autre qu'habitation,
- **autres (équipements publics pour l'essentiel)** : **3 200 m²**, soit **47%** de la construction totale autre qu'habitation.

A noter que parmi les constructions "autres" :

- . environ 3000 m² de SHON ont été dédiés aux équipements culturels et de loisirs en 1999-2000,
- . environ 3 500 m² de SHON ont été dédiés à la santé sur la même période,
- . 1 250 m² de SHON ont été affectés à l'hébergement en 2002,
- . respectivement 1 800 et 1 600 m² de SHON ont été affectés au stationnement en 1997 et 1999.

Les chiffres montrent toute l'importance de la "construction publique" au niveau de la ville : près de 50% de la construction neuve des dix dernières années.

Le niveau de la construction neuve a eu tendance à légèrement baisser sur la période quinquennale la plus récente par rapport à la précédente : - 10%. A noter que cette baisse qui est essentiellement liée à l'activité industrielle est peu significative.

Les données d'actualisation 2006-2008 mettent quant à elles en évidence :

- un niveau d'activité qui reste élevé sur la période récente. Il s'avère même supérieur à la dernière période quinquennale de référence : + 40% de SHON / an,
- un renforcement très conséquent de la production des locaux commerciaux par rapport à la décennie précédente : x 3,5 / moyenne décennale,
- un poids de la construction publique qui reste prépondérant ces dernières années : 50% de la construction totale.

4.5. PHYSIONOMIE DES ACTIVITES LEDONIENNES

L'industrie

La ville de Lons-le-Saunier compte **environ 75 activités industrielles**.

Les industries agro-alimentaires dominent largement et représentent environ 45% de l'emploi industriel total. Viennent ensuite, quasiment à égalité, les secteurs de production de biens de consommation et de biens intermédiaires : ils représentent chacun de 20 à 25% des établissements, mais le premier secteur fournit environ 40% d'emplois de plus que le second à nombre d'établissements équivalent.

Malgré un nombre très réduit d'entreprises (10% environ) le secteur des biens d'équipements fournit quant à lui un nombre d'emploi comparable aux secteurs des biens de consommation.

Si la zone industrielle de Lons-le-Saunier - Perrigny **concentre la plupart des établissements** industriels de la ville, **les plus grandes entreprises échappent à cette implantation :**

- fromagerie BEL : boulevard Jules Ferry,
- fromagerie PRESIDENT : avenue du Commandant de Villard, à proximité de l'avenue Camille Prost,
- lunetterie Henri JULIEN : rond-point "en Bercaille", à proximité de la RN 83.

Les deux entreprises fromagères marquent donc considérablement le tissu urbain non spécialisé dans l'accueil industriel. **Elles s'y intègrent cependant de manière relativement satisfaisante.**

La zone industrielle de Lons-le-Saunier **est vaste, structurée par une voirie bien dimensionnée.** Elle accueille une soixantaine d'entreprises aux activités diversifiées, **sans que l'on puisse vraiment y distinguer des espaces spécialisés** (industrie, commerces, services aux entreprises).

Les emprises foncières (bâties et non bâties) des entreprises sont de dimensions extrêmement variables, avec un parcellaire moyen relativement important, caractéristique d'une vraie zone à vocation industrielle. Les plus grandes emprises concernent les établissements situés de part et d'autre de la rue du Levant.

La qualité des espaces et du bâti sont eux-mêmes extrêmement variables - comme dans la plupart des zones industrielles - avec une impression de qualité des espaces (bâti et non bâti), **le plus souvent inversement proportionnelle à deux critères : la taille des espaces, l'ancienneté du bâti.**

Le commerce et les services

La ville de Lons-le-Saunier accueille **plus d'un millier d'établissements tertiaires** publics et privés.

Trois "secteurs" fournissent l'essentiel de l'emploi tertiaire (plus de 70%) dans des proportions relativement équitables :

- **le commerce,**
- **l'éducation, la santé et l'action sociale,**
- **les services aux entreprises.**

Viennent ensuite l'administration et les services aux particuliers (qui représentent toutefois un nombre important d'établissements) et plus loin encore, les activités financières et immobilières.

Le centre-ville concentre l'essentiel des activités tertiaires, notamment les commerces avec une dorsale Est-Ouest composée par :

- la rue Lecourbe / la Place de la Liberté / la rue Jean Jaurès, l'avenue Jean Moulin.

C'est sur cette dorsale que viennent ensuite s'articuler plusieurs axes Nord-Sud, également structurants, avec comme point d'articulation majeur la place de la Liberté sur laquelle se greffe :

- la rue du Commerce, } en direction de l'Hôtel de Ville
- la rue Lafayette, }
- la rue Saint Désiré.

Plusieurs autres antennes Nord-Sud viennent compléter "l'armature commerciale" du centre-ville :

- la rue Perrin, parallèle à la rue du Commerce et la rue Lafayette,
- la partie de la rue Rouget de Lisle la plus proche de la dorsale Est-Ouest (jusqu'au niveau du Conseil Général),
- la rue des Salines, constituant - jusqu'à présent - une liaison entre le centre-ville et la zone commerciale des Salines.

La dorsale Est-Ouest est dédoublée :

- au Sud, par la rue E. Monot, l'avenue Aristide Briand (qui constitue également une petite antenne Nord-Sud jusqu'à la rue de la Préfecture et la rue Chapuis) et l'avenue Thurel,
- au Nord, par la rue de Ronde.

A noter qu'il est possible d'entrevoir une hypothétique extension de la dorsale du centre-ville vers le quartier des Mouillères :

- carrefour de la Libération - Place de Verdun / rue des Mouillères - avenue Abbé Lemire.

Plusieurs espaces hors centre-ville viennent conforter l'armature des activités marchandes lédonniennes :

- **La zone commerciale des Salines**, organisée autour de la rue du 19 mars 1962 et structurée par Géant Casino, hypermarché Lédonien.

Cette zone, en situation intercommunale entre Lons-le-Saunier et Montmorot, a tendance à se développer à l'Ouest, par reconquête d'espaces "délaissés" ou à ancienne vocation industrielle. **Elle constitue l'un des deux pôles commerciaux majeurs de la région lédonienne avec celui de Chantrans.** Le renouvellement urbain de ce secteur n'est pas achevé et **sa vocation commerciale** - et plus généralement tertiaire - **ne peut que se renforcer dans les prochaines années** : à l'Ouest en particulier,

- **Le centre commercial de la Marjorie**, avenue d'Offenbourg, à proximité de la rocade Nord-Ouest.

Ce pôle est structuré autour du supermarché Champion. **Il occupe une situation stratégique dans la ville et est susceptible de fortement contribuer au renouvellement urbain du quartier de la Marjorie (hypothèse non envisagée dans les études spécifiques).**

- **La partie Est de l'avenue Camille Prost**, entre l'avenue du Commandant de Villard et la rocade.

Il s'agit d'un **secteur où l'activité tertiaire s'est développée au cours des dix dernières années** : Intermarché et enseignes du groupe ; activités liées au commerce et services automobiles. Au vu de sa situation urbaine et de l'occupation du sol, **ce secteur est encore susceptible d'évoluer dans les prochaines années** : délaissés, locaux d'activités en devenir, projet "La Guiche",

- **La rocade Sud, de la rue Rouget de Lisle à la zone des Salines.**

Cet axe au fort trafic, proche de la gare, en lien avec les dessertes vers le centre-ville et proche de la zone des Salines, accueille un certain nombre d'activités. Comme ce qui a été évoqué pour la zone des Salines et l'avenue Camille Prost, **il s'agit d'un secteur dont la vocation tertiaire ne pourra que se renforcer** parallèlement au renouvellement de certains espaces (dont SNCF / RFF) et le réaménagement de la rocade. La globalité d'un tel projet est essentielle.

Il convient bien sur d'y ajouter :

- **Le centre commercial des Mouillères**, qui entre dans la logique d'axe Mouillère / Abbé Lemire prolongeant "la dorsale centre-ville" : pôle éclaté entre le 6 rue des Mouillères et le carrefour Abbé Lemire / rue du Commandant de Villard.






- **La zone industrielle et la ZAC "en Bercaille"**, qui accueillent toutes deux des activités à caractère commercial.

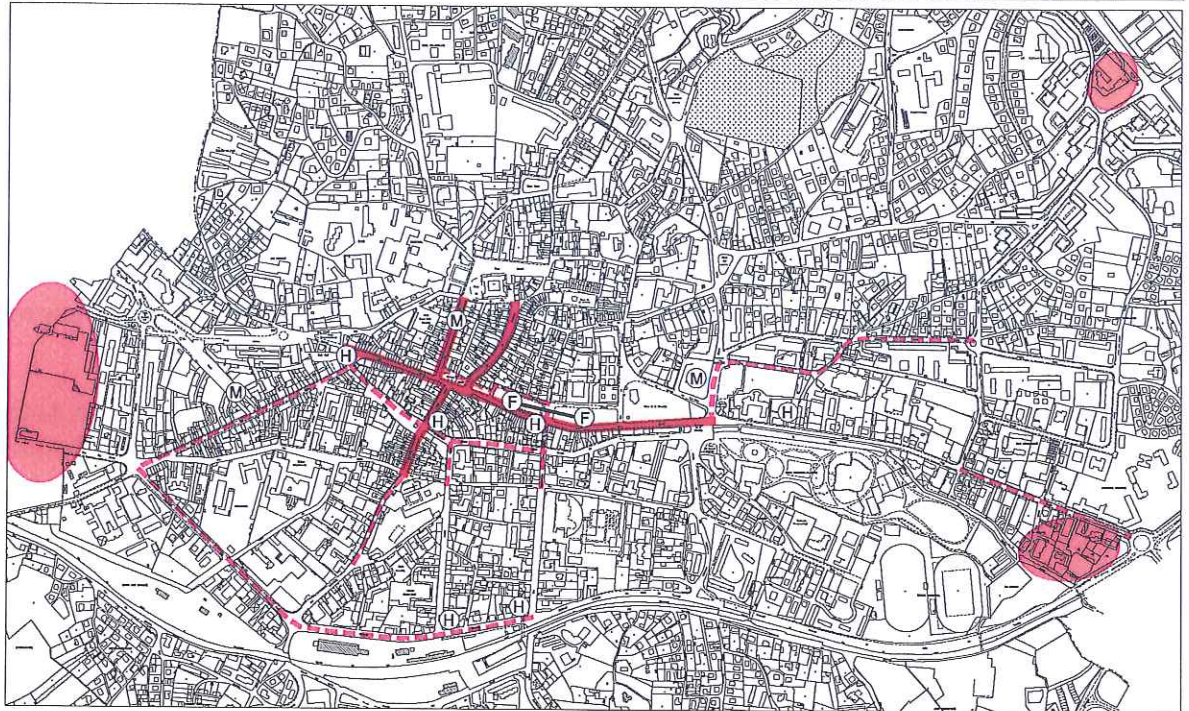
A noter que les implantations diffuses dans le tissu urbain sont relativement réduites.

Le plan qui suit illustre l'organisation tertiaire de la ville.

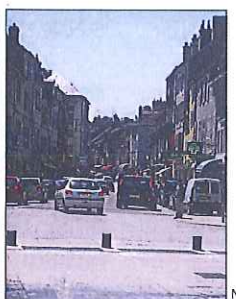
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LONS-LE-SAUNIER

- L'organisation commerciale -

	Pôles commerciaux
	Axes majeurs
	Autres axes structurants
	Foire et marchés
	Hôtels et assimilés



0 m 100 m 200 m 300 m



Tourisme :

La ville de Lons-le-Saunier a une vocation touristique certaine. En effet, elle dispose de nombreux atouts qui contribuent à lui donner cette vocation. Sans vouloir être exhaustif, nous citerons :

- **inscription dans la destination touristique Jura**, reconnue aux niveaux national et international,
- **situation sur les grandes infrastructures de migration Nord-Sud** (A 39 en particulier), avec de plus, une desserte ferroviaire satisfaisante qui devrait s'améliorer lors des prochaines décennies (branche Sud du TGV Rhin - Rhône),
- **pôle urbain situé sur la Route des Vins** du Jura **et à proximité** de la région **des lacs**,
- **établissement thermal** situé dans un cadre particulièrement agréable,
- **capacité d'accueil hôtelière** (hôtellerie traditionnelle, hôtellerie de plein air) **non négligeable**,
- **patrimoine intéressant**, dont une partie est déjà valorisée pour faciliter sa découverte par le public.

Au vu de ces atouts, il s'avère que **la ville** de Lons-le-Saunier **peut à la fois se positionner en ville étape**, en **lieu d'excursion** pour les touristes à destination des grands pôles jurassiens (région des lacs en particulier), en **lieu de courts séjours à thématiques** variées (découverte du vignoble, remise en forme, etc.). **L'établissement thermal est, quant à lui, capable de générer des longs séjours.**

Le développement des infrastructures d'accueil, dans le respect d'un cadre naturel et patrimonial de qualité, sont impératifs à la valorisation de cette fonction touristique.

La capacité d'hébergement de la ville repose essentiellement sur :

■ **8 hôtels**, dont 5 classés en 2 étoiles, pour une capacité totale d'environ 250 chambres, soit environ **750 lits**, dont 70% en 2 étoiles. On ne recense **aucun établissement 3 étoiles et plus, ni une étoile.**

La localisation de ces établissements se partage entre la rocade (Bercaille, Solvan, secteur gare) et le centre-ville (axe rue Lecourbe / Thermes).

■ **Le camping de la Marjorie**, équipement **4 étoiles**, de qualité, qui compte environ 200 emplacements, soit une **capacité totale d'accueil équivalente à celle de l'hôtellerie traditionnelle** de la ville (600 à 800 personnes).

Il s'inscrit dans le Val du Solvan, dont la vocation touristique et de loisirs se trouve ainsi très affirmée. La proximité des équipements de loisirs du Solvan (centre nautique, tennis,...) est un atout important pour le camping, tout comme la liaison cyclable en direction du centre-ville.

■ La résidence des Thermes, **résidence hôtelière 3 étoiles** qui contribue à compenser le déficit de cette catégorie d'établissements hôteliers sur la ville avec

certaines hôtels de la périphérie lédonienne : Chillé, Passenans, Vernantois, etc. Elle compense également en partie le faible nombre de meublés de tourisme de la ville. Cette résidence composée de studios est située à proximité immédiate des Thermes puisqu'elle s'adresse prioritairement à leur public.

■ Enfin, **une quinzaine de meublés de tourisme** pour une capacité d'accueil d'environ 55 à 60 lits, dont 70% classés en "2 clés" (**niveau de confort moyen**). Ces meublés, relativement **peu nombreux pour une station thermale**, sont répartis de façon assez diffuse dans la ville avec toutefois un poids un peu plus important du centre-ville.

A noter également :

- la présence de chambres d'hôte dans une grande demeure située route de Montaigu,
- l'accueil de cavaliers au centre équestre de Mancy,
- un accueil diocésain à Montciel (maison diocésaine : ancien séminaire).

Au niveau des équipements, les vocations sont toujours mixtes : tourisme / loisirs pour la population lédonienne ou de proximité. Parmi ces équipements, ceux qui sont susceptibles de contribuer le plus au développement de la fonction touristique lédonienne sont les suivants :

- les Thermes,
- les trois musées : musée d'archéologie, musée des beaux-arts, musée Rouget de Lisle. Le projet de déplacement des musées de l'archéologie et des beaux-arts à l'Hôtel Dieu devrait permettre de considérablement accroître leur activité,
- le Casino,
- le centre équestre de Mancy,
- le parcours aventure de Montciel.

5 EQUIPEMENTS PUBLICS ET D'INTERET PUBLIC

L'ensemble des équipements publics et d'intérêt publics sont cartographiés à la page suivante.

5.1. EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

La ville compte :

■ 3 établissements d'enseignement supérieur :

- l'**IUFM** (Institut Universitaire de Formation des Maîtres),
- l'**antenne universitaire** de la rue A. Frank qui délivre une licence professionnelle "gestion des déchets" et qui accueille une vingtaine d'étudiants chaque année. Les locaux sont **en cours de restructuration**,
- l'Institut Supérieur du Jura "**école de commerce**" liée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura.

A ces trois établissements **il convient d'adjoindre l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de la Croix Rouge** situé à proximité du centre hospitalier (155 chemin de Chaudon).

■ 9 établissements d'enseignement secondaire :

- 5 lycées,
- 4 collèges.

■ 19 écoles maternelles et élémentaires réparties sur 12 sites :

- 7 groupes scolaires mixtes (maternelle et école élémentaire),
- 3 écoles maternelles,
- 2 écoles élémentaires.

La ville n'a pas échappé à la baisse généralisée des effectifs scolaires au cours des vingt dernières années, **ce qui a engendré la fermeture et la restructuration des divers groupes scolaires** : fermeture des écoles des Pendant, Colbert, Berger ; restructuration du groupe scolaire J.J. Rousseau / V. Hugo, ... ; création du groupe scolaire Richebourg.

La réaffectation de certains de ces établissements est à envisager, notamment l'ancienne école Berger.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LONS-LE-SAUNIER

- Etablissements scolaires et d'enseignement supérieur -

